ANNONCES
Première Insertion, ... 8 Cents par ligne
Chaque Insertion subséquente, ... 2 Cents par ligne
Adresses d'Affaires, ... $6 par Année
Des arrangements très faciles et à bon marché seront faits pour l'insertion des Annonces à long terme.

La Rédaction ne sera, en aucun cas, responsable des opinions des Correspondants. Les manuscrits ne sont pas rendus.

L'obligation dans laquelle nous nous trouvons de payer les frais de port sur tous les journaux mis à la poste, rend l'abonnement rigoureusement exigible d'avance.

Le Moniteur Acadien.

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

Port affranchi par l'Editeur
ABONNEMENTS
Une Copie, un An, $2.00; Six Mois, $1.00
Club de Cinq, " $7.50; " $3.75
Club de Onze, " $15.00; " $7.
Invariablement payable d'avance par Six Mois.
Les Frais de Port sont payés par l'Editeur-Propriétaire.
JOUR DE PUBLICATION—JEUDI MATIN.
Toutes Lettres, Correspondances, etc., doivent être adressées franco à
FERD. ROBIDOUX,
Editeur-Propriétaire.

VOL. XII. Shédiac (Nouveau-Brunswick) — Jeudi, 16 Janvier 1879. No. 29

ADRESSES D'AFFAIRES.

Dr. G. A. Harrison,
SHEDIAC, N. B
Shediac, 1er decembre 1371.

DR. J. A. LÉGER,
SHEDIAC, N. B.
22 avril '75—ac

DR. H. E. BOISSY
MEMRAMCOOK, N. B.
juillet 1869—ac

DR. GAUDET,
MCGINLEY'S CORNER,
MEMRAMCOOK, N. B.
15 mai 1875—ac

DR. W. GRIGNON,
BUREAU EN FACE DU BUREAU DE POSTE,
BOUCTOUCHE, COMTE de KENT
1er août 1877.

Dr. A. P. Landry,
Bureau dans le Magasin Gladstone,
BOUCTOUCHE.
Visible à toute heure.—1er oct 77

LANDRY & TRUEMAN
AVOCATS, &c., &c.,
DORCHESTER, N. B.
P. A. LANDRY, W. A. TRUEMAN.
oct70—déc78

W. A. RUSSELL,
PROCUREUR-AVOCAT, NOTAIRE,
AGENT D'ASSURANCE, &c.,
BUREAU A SHÉDIAC, N. B.
25 novembre 1875.

C. RICHARDSON,
Avocat, Sollicileur, Notaire Public.
RICHIBOUCTOU, N. B.
4 Mai '76—12m.

T. W. BELL & CO.,
Manufacturiers de Savons, etc.,
SHEDIAC, N. B.
Les meilleurs et les moins dispendieux Savons du Marché.
20 Nov. 78.

M. & H. GALLAGHER,
MARCHANDS DE
FLEUR, FARINE, THÉS,
Provisions et Groceries Génerales.
VINS, BRANDY, WHISKEY, &c.
EN GROS ET EN DÉTAIL,
BATISSE EN BRIQUE DE JONES.
o. 7 Rue Charlotte,
ST. JEAN, N. B.
25 '71—ac

THOS. R. JONES & CIE.,
ST. JEAN, N. B.
IMPORTATEURS DE
Merceries et Marchandises Sèches Anglaises, Francaises, Allemandes et Américaines etc., etc.
Manufacturiers d'Habillements sans égaux pour la façon, le coût et le materiel.
Ont toujours en mains des cotons domestiques aux prix des moulins.
ETOFFES
du pays pour les travailleurs de bois manufacturées et vendues.
AUX PLUS BAS PRIX
CONDITIONS LIBERALES.
mai 20 1872—ac

Groceries, Provisions, Epiceries
ETC.,
LOGAN & LINDSAY
KINGS STREET . . . . . ST. JOHN, N. B.,
Ont toujours un assortiment complet et varié
DE
Groceries, Provisions, Epiceries, Etc.,
qu'ils vendent en gros aux prix les plus réduits
Ils viennent de recevoir de Boston:
Boites d'Oranges; 5 Quarts de Pommes;
3 Boites de Citrons; 3 [illegible] de Tomates;
3 Quarts de Melons; 3 Quarts d'Oignons;
1 Boite de Saumon Mariné de Cantorale en canistres;
1 Boite d'asperges, en boite;
3 Boites de Bœuf, Jambon et Dinde mariné;
3 Boite de viande accomodée à la sauce;
Saumon fumé; 1 Boite de Café.
A VENDRE A BON MARCHE CHEZ
LOGAN & LINDSAY
St. Jean, 1er Sept. 75.

LES COUVENTS
DE LA CONGREGATION DE NOTRE DAME.
Situés l'un a Miscouche, l'autre a Tignish Ile du Prince-Edouard.
—OO—
LES deux maisons de ces etablissements sont spacieuses et offrent les commodites les plus desirables. Rien n'est neglige de ce qui peut contribuer a la sante et au bien etre des eleves.
Le cours de l'instruction comprend le Francais, l'Anglais, la Musique la tenue du menage, la couture unie et les ouvrages de gout; mais la pratique des vertus morales et chretiennes.
Les classes de ces deux etablissements s'ouvriront le 1er Septembre.
Terme de la pension.........$54.00
Musique 20.00

T. W. SWEENEY
MANUFACTUREUR DE
VOITURES D'HIVER & D'ETE
SHEDIAC, N. B.
Traineaux, Carosses et Wagons de toute description en mains et à ordre.
Réparages exécutés à court délai
Il y a aussi joint
UNE FORGE
ou toute espèce d'Ouvrages de Campagne fait a des prix moderes.
Shediac, 1er Nov. '78 ac

Miroirs, Effets Photographiques, Images
CADRES, MOULURES, GLACES,
VUES STÉRÉOSCOPIQUES, PHOTOS DE STATUAIRES,
Albums, Mottos, Crochets pour Muraides,
Râteliers pour Chapeaux et Habits,
Rouleaux à Essuie-mains, etc., etc., etc.
EN GROS ET EN DÉTAIL.
GEORGE F. SIMONSON,
54, RUE KING, ST. JEAN, N. B.
Catalogues envoyés gratis sur demande
21 mars 1878—1a

D. MAGEE & Cie.,
MANUFACTUREURS EN GROS DE
CHAPEAUX CASQUES ET PELLETERIES.
51, KING STREET,
ST. JEAN, N. B.
D. MAGEE. M. F MANKS
mai 20 '72—ac

GRAND REMEDE DES FEMMES.
PILULES PERIODIQUES DE MOSES.
Cette médecine bien connue n'est pas une imposition mais un sûr remède pour les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, quelle qu'en soit la cause, et bien que ce soit un remède puissant il ne contient rien qui puisse nuire à la constitution.
Dans toutes les classes d'affections nerveuses et spinales, douleur dans le dos, fatigue après un exercice léger, palpitation du cœur, hysterie, ces pilules effectueront la guérison quand tous les autres moyens auront manqué. Elles ne contiennent pas de fer, calomel, antimoine ou rien de nuisible au tempérament.
Il y a des directions complètes dans la brochure qui entoure chaque paquet et que l'on doit conserver avec soin.
Pour les détails, obtenir un pamphlet de l'agent qui le donne gratis.
Job Moses seul proprietaire.
$1.00 et 12½ cents pour les frais de poste adressés à NORTHROP et LYMAN, Toronto, Ontario, agents généraux pour la Puissance, vaudront une bouteille, contenant plus de 50 pilules, par le retour de la malle.
En vente à Québec, chez MM. E. Giroux, J. Musson et Cie., J. E. Burke, R. McLeod, W. E. Brunette et W. H. Laroche, et tous les vendeurs de médecine.
26 oct. 1975. 1070

Horlogier et Bijoutier!
ETABLISSAMENT NOUVEAU
A SHEDIAC
ANSELME M. LEGERE
A L'HONNEUR d'annoncer au public de Shédiac et des environs qu'il vient d'ouvrir, dans la Bâtisse à main gauche du Magasin de MM. Hamilton & Smith, un Etablissement d'Horlogier et Bijoutier, où il sera heureux de servir le public qui voudra bien l'honorer de son patronage.
MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, etc., etc.,
Réparées avec ponctualité, dans les derniers goûts, et à des prix raisonnables. Les ouvrages les plus délicats exécutés artistiquement.
Satisfaction garantie.
ANS. M. LÉGÈRE.
Shédiac, 12 Octobre 1875.—6m

J. McC. SNOW,
AGENT D'ASSURANCE,
BUREAU CHEZ J. ROBERTSON & CO., BANQUIERS,
Grand'Rue, Moncton, N. B.
1er janvier 1878—3m

Agents du 'Moniteur Acadien' a l'Ile du Prince-Edouard.

Ci suit une liste des Agents du *Moniteur* dans l'Ile du Prince-Edouard:

Miscouche.—M. Onésime Gaudet, Instituteur.
Mont-Carmel.—M. Elie Bruno Gallant.
Egmont-Bay.—Hon. Jos. O. Arseneau, M. P. P.
Tignish.—Sylvain T. Perry, Ecr., marchand et maitre de poste.
Rustico.—Joseph Gallant, Ecr, marchand et maitre de poste.
Cavendish Road.—M. Paul Thibodeau, Instituteur.
Cascumpec.—M. John Gallant, marchand.

Nos abonnés, dans ces diverses localités, sont priés de faire leurs remises entre les mains de ces messieurs qui nous les feront tenir sans délai. On voudra bien remarquer que tous les arrérages doivent se payer sans retard, sinon nous serons dans la nécessité de sévir.

COMTE DE GLOUCESTER.

NEGUAC.—Romain Savoie, Ecr.
TRACADIE.—M. Placide P. Gaudet, Instituteur.
POKEMOUCHE.—Mr. Jérome Robichaud.
Shippagan.—Henry A. Sormany, Ecr.
Caraquet—Théotime Blanchard, Ecr.
Grand Anse—Jos. Poirier, Ecr.
Bathurst—Samuel Melanson, Ecr.
Petit Rocher—M. Jérôme Boudreau, Instituteur

Bureaux de loi et de Collection
—DE—
ADAMS & LAWLOR
AVOCATS, NOTAIRES, &c.,
Solliciteurs en Faillites, Biens-Fonds, et Agents d'Assurance contre le Feu.
BUREAUX:
A NEWCASTLE ET A BATHURST.
M. ADAMS, *Newcastle.* R. A. LAWLOR, *Bathurst.*
12 mars 78

La Végétine
Cuérira le Scrofule et les Humeurs Scrofuleuses.
LA VÉGÉTINE fera disparaître du système toutes les suites des Scrofules ou des Humeurs Scrofuleuses. Elle a guéri d'une manière permanente à Boston et les environs des milliers de personnes qui souffraient depuis longtemps.
CANCER, HUMEURS CANCÉREUSES.
L'effet merveilleux de la VEGETINE dans les cas de Cancer et d'Humeurs Cancéreuses appelle l'attention la plus profonde de la faculté médicale dont plusieurs des membres prescrivent la VEGETINE à leurs patients.
CHANCRES.
La VEGETINE n'a jamais manqué de guérir les cas les plus invétérés de chancres.
MALADIES MERCURIELLES.
La VEGETINE réussit admirablement bien dans ce genre de maladies.
SALT RHEUM.
Les Dartres, le Salt Rheum, la Teigne, etc., céderont certainement aux grands effets altératifs de la VEGETINE.
ERYSIPELES.
La VEGETINE n'a jamais manqué de guérir les cas les plus invétérés d'Erysipèle.
BOUTONS ET HUMEURS SUR LA FIGURE.
La raison devrait nous enseigner qu'une peau rude, bourgeonnée et couverte de boutons est causée entièrement par une maladie interne et qu'aucune application externe ne réussira jamais à faire disparaître ce défaut. La VEGETINE est le grand Purificateur du Sang.
TUMEURS, ULCÈRES & PLAIES ENVENIMÉES
sont causées par l'état impur du sang. Purifiez le sang complètement par l'usage de la VEGETINE et ces maladies disparaîtront.
CATARRHE.
Pour cette maladie le seul soulagement substantiel ne peut être obtenu que par le sang. La VEGETINE est le grand purificateur du sang.
CONSTIPATION.
La VEGETINE n'agit pas comme cathartique pour affaiblir les boyaux, mais elle nettoie les organes et met chacun d'eux en état de remplir les fonctions qui lui sont dévolues.
HÉMORRHOIDES.
La VEGETINE a rendu à la santé des milliers de personnes qui avaient beaucoup souffert pendant longtemps.
DYSPEPSIE.
Si la VEGETINE est prise régulièrement et suivant les directions, une guérison prompte et certaine sera la conséquence de son emploi.
FAIBLESSES D'ESTOMAC.
La VEGETINE n'est pas un amer stimulant qui crée un appétit factice, mais un tonique doux qui assiste la nature à restaurer l'estomac à une condition saine et vigoureuse.
FAIBLESSES DES FEMMES.
La VEGETINE agit directement sur les causes de ces maladies. Elle fortifie le système et lui donne de la vigueur, agit sur les organes de sécrétion et fait disparaître l'inflammation.
DÉBILITÉ CÉNÉRALE
Dans cette maladie, les bons effets de la VEGETINE se font sentir dès qu'on commence à l'employer, vû que la débilité dénote le manque de sang et que la VEGETINE agit directement sur le sang.
LA VEGETINE
Est préparée par
H. R. STEVENS, Boston, Mass.,
Et vendue par tous les Droguistes.
26 Décembre 1878—41

Chemin de Fer Intercolonial.
1878—Arrangement d'Hiver—1879
A partir de LUNDI, 18 novembre 1878, les convois voyageront comme suit:
Un convoi d'accommodation partira de la Pointe-du-Chêne à 6.30 et de Shédiac à 6.45 a.m. pour St Jean et les stations intermédiaires, arrivant à St Jean à 3.15 p m.
Un convoi partira de la Pointe-du-Chêne à 11.40 et de Shédiac à 11.48 pour la Jonction Painsec faisant connexion avec un convoi-express parti de St Jean à 8 a.m. et arrivant à Halifax à 8 20 p m., et repartira de la Jonction Painsec à 12 34 p. m., arrivant à Shédiac à 12.57 et à la Pointe-du-Chêne à 1.05.
Un convoi express partira de la Pointe-du-Chêne à 3 20 et de Shédiac à 3.28 p. m. pour la Jonction Painsec, y faisant connexion avec un express parti de Halifax à 8.25 a. m. et arrivant à St Jean à 8.35 p. m.; et repartira de la Jonction à 4.15 p. m., arrivant à Shédiac à 4.42 et à la Pointe-du-Chêne à 4.50 p. m.
Un convoi d'accommodation partira de St Jean à 11 a. m. pour la Pointe-du-Chêne passant à Shédiac à 6.03 p. m.
Un express de nuit partira de St Jean à 8.15 p. m., passant à Moncton à 11.50 a. m., à Memramcook à 12 45 a.m. et arrivant à Halifax à 9.15 a. m.
Un express de nuit partira de Halifax à 5.30 p. m., passant à Moncton à 1.52 a. m. et arrivant à St Jean à 6.05 a. m.
Un convoi express partira de Moncton à 9 15 p m. et arrivera à la Rivière du Loup à 12.40 p m. d'où il continuera immédiatement pour Québec et l'Ouest; et de la Rivière du Loup à 2 p.m., arrivant à Moncton à 5 a m.
Un convoi d'accommodation partira de Moncton à 12.45 p.m. pour la Rivière du Loup où il arrivera à 10 a.m. le lendemain; et de la Rivière du Loup à 5 heures du matin arrivant à Moncton à 2.45 p.m.
Ces convois font connexion à tous les endroits avec les vapeurs, autres chemins de fer, diligences, etc.
C. J. BRYDGES,
Surintendant Général des chemins de fer du Gouvernement.
Moncton, 14 novembre 1878.

Au bon Marche!
EUGENE VIERS,
Magasin de Dosithée Richard; Richibouctou, Comté de Kent, N. B.
Groceries,
Matières Sèches et
Marchandises Générales.
IMPORTATION DIRECTE DE FRANCE:
Vins vieux de Bordeaux recommandés aux malades et aux personnes bien portantes par les Docteurs les plus distingués de France.
Vieux Cognac des Charentes; vieux Rhum Jamaïque et liqueurs fines des plus estimées et des plus recherchées des gourmets.
Qualité extra et bon Marché étonnant!
EUGENE VIERS.
Richibouctou, 10 Déc. 1877.

Les Trois Etats de Jacques L'Aveugle.

PAR M. E. LEGOUVÉ.

(Suite et fin)

Cahin...caha...nous arrivons et le soir il nous met dans la main une pièce d'argent, en ajoutant: "Jacques, voilà vingt sous que vous avez gagnés aujourd'hui." Gagnés!...Monsieur, songez donc.. gagnés! Il y avait quinze mois que tout ce que je gagnais on me le donnait. C'est bien bon de recevoir des bonnes personnes, c'est vrai; mais le pain que l'on gagne, c'est comme qui dirait moitié blé, moitié seigle, cela nourrit bien plus! Et puis, c'était fini...je n'etais plus la femme! j'étais ouvrier! Jacques gagnait sa vie!

Une sorte d'exhaltation brillait sur sa figure.

—Comment! lui dit Gounod, votre tonneau suffit pour vous faire vivre?

—Pas lui tout seul, monsieur; mais j'ai encore un autre état.

—Un autre état!

—Hé, oui donc! la rivière, ça coule toujours excepté quand ça gele, et comme disait M. Desgranges, les porteurs d'eau ne font pas fortune avec le cristal; alors il m'a donné un état d'été et un état d'hiver.

Un état d'hiver! Lequel?

—Je suis scieur de bois.

—Scieur de bois.

—Scieur de bois!...C'est impossible! Comment mésurer la longueur des bûches? déterminer le trait de scie? comment couper le bois, enfin sans vous couper?

—Oh! me couper, reprit l'aveugle avec une charmante nuance de suffisance; d'abord j'ai été scieur de long autrefois, et la scie ça me connait: pour le reste on l'apprend; M. Desgranges me mettait un tas de bois sous le hangar; mon bois à gauche, ma scie et ma genouillère devant moi, et une bûche qu'il fallait scier en trois. Je prenais une ficelle, je la coupais grand comme le tiers de la bûche; voilà une mésure. A chaque trait de scie, je l'essayais, et ça allait, ce qui fait que maintenant tout ce qui brûle et tout ce qui se boit dans le village, cela regarde Jacques.

—Sans compter, dis-je à Gounod en prenant la parole à mon tour, qu'il est encore commissionnaire.

—Commissionnaire! voilà le troisième état, reprit notre ami de plus en plus surpris.

Oui, monsieur, répondit Jacques, quand il y a quelque course à faire à Melun, je mets ma petite fille sur mon dos, et puis en route! Elle voit pour moi, je marche pour elle; ceux qui me rencontrent disent: "Voilà un monsieur qui a les yeux bien haut." A quoi je réponds: c'est pour voir de plus loin. Et le soir il y a vingt sous de plus à la maison.

—Mais n'avez vous pas peur de vous heurter contre les pierres?

—On lève les pieds donc! et puis je suis habitué, je viens bien de Noisemont ici tout seul.

—Tout seul! Comment vous orientez vous?

—Je prends le vent en sortant de la maison, ça me sert de soleil.

—Mais les trous?

—Je les connais?

—Mais les murs?

—Je les sens: quand on approche de quelque chose d'épais, monsieur, l'air est bien moins vif au visage; ce n'est pas que quelquefois on attrappe de rudes coups; comme par exemple, si quelqu'un a laissé une petite charette à bras sur le chemin...on ne se méfie pas... vlang! à toi, pauvre quinze vingts! Mais Bah! qu'est-ce que cela fait? Il n'y a que quand je m'égare, comme avant-hier...Oh! alors.........

Vous ne m'aviez pas parlé de cela, dis-je à Jacques.

—J'ai été pourtant bien embarrassé, monsieur. Pendant que j'étais ici, le vent avait changé; je m'en aperçois pas, je m'en vas; mais au bout d'un quart d'heure que j'étais dans la plaine de Noisemont me voilà perdu à ne plus oser bouger. Vous la connaissez la plaine, pas de passants, pas de maisons. Je m'asseois par terre, j'écoute; après un petit moment, j'entends comme qui dirait à deux cents pas un bruit d'eau qui coule; je me dis: Si c'était le ruisseau qui est en bas dans la plaine? Je vais à tâtons du côté du bruit; j'arrive...c'était le ruisseau. Alors je me raisonne comme ça: l'eau descend du côté de Seineport et le traverse; je vais y mettre ma main, je sentirai le courant et j'arriverai chez Julienne qui commençait à être inquiète......

—Ah? s'écria Gounod, c'est admira........

—Je l'arrêtai vivement, et l'emmenant à l'autre extrémité de la chambre......"silence! lui dis je tout bas: pas d'admirable. Ne corrompez pas cet homme. Regardez le, voyez comme son visage est tranquille, calme, après ce récit qui vous a ému. Il s'ignore lui même, ne le gâtez pas.

—C'est si touchant reprit notre ami à voix basse.

—Sans doute et pourtant sa supériorité n'est pas là. Mille aveugles ont trouvé ces ingénieuses ressources: mille les trouveront encore; mais ce perfectionnement moral! mais ce cœur! ce cœur qui s'est ouvert si vite aux consolations élevées, ce cœur qui a accepté si ardemment le rôle de victime, ce cœur enfin qui l'a fait vivre! Car, ne vous y trompez pas, ce n'est pas M. Desgranges; sa chaleureuse reconnaissance lui a servi de cordial il a vécu parce qu'il a aimé.

A ce moment Jacques qui était resté au fond de la chambre, entendant que nous nous parlions tout bas, se leva doucement, et avec délicate discrétion, dit à son petit garçon qui était venu le retrouver:

—Allons nous en sans faire de bruit.

Vous partez, Jacques.

—Je vous gêne, messieurs.

—Du tout! Dites donc du moins adieu à M. Gounod.

—Adieu, monsieur Gounod!...... Adieu, mon cher monsieur Gounod, reprit Jacques avec son expansion impétueuse, et tout en baisant la main que Gounod lui avait tendue: Quand je serai trop triste, je penserai à vous, mon cher monsieur Gounod! Cela me fera du bien. comme quand je pensé à M. Desgranges!...Oh! le pauvre cher ami..., quand il vivait, rien de le savoir dans le village, cela me rendait le cœur bien aise, et quand il allait en voyage je me faisais tourner par ma femme vers le pays d'où il était parti, pour respirer l'air du côté où il était! Enfin, j'espère que le bon Dieu, à cause que j'ai beaucoup souffert, me mettra dans le même paradis que M. Desgranges.

Jacques, là dessus, s'éloigna en agitant son bâton devant lui pour trouver son chemin, et nous continuâmes quelques instants à causer de lui.

—Eh bien, dis je à Gounod, vous avais je trompé en vous annonçant une créature vraiment singulière? Cette reconnaissance passionnée, ce mélange de naiveté et de grandeur ne sont ils pas frappants?

N'a t'il pas de trouvailles de mots et de sentiments tout à fait imprévues?

Un jour je vais le voir, et je le trouve assis au coin de sa cheminée, sans feu, avec un pauvre malheureux, devenu aveugle comme lui par une explosion de mine. "De quoi parlez-vous donc tous deux lui disje.—Du soleil, monsieur!" N'est-ce pas un mot sublime? Il ajouta avec cette étrange éloquence qui me surprend toujours: "La preuve qu'il y a un bon Dieu, monsieur, c'est la lumière! Les hommes font bien de petits semblants de jour, mais il leur faut du bois pour faire du feu, de l'huile pour faire de la clarté! Encore, cette clarté là n'éclaire pas bien loin. Si on mettait le feu à la forêt de Senart, cela luirait à deux lieues, à trois lieues peut être, mais à Paris on ne verrait déjà plus rien. Tandis que la lumière du bon Dieu, dès qu'elle arrive, on la voit de partout, et tout est clair! clair!..." Et il prononça ce mot clair avec une sorte d'extase. Ainsi, voilà ce paysan aveugle qui cherche les raisons de l'existence de Dieu et qui les trouve dans la lumière! glorifiant ce soleil dont il ne jouit pas! proclamant le Créateur qui l'en a privé. Son malheur lui a servi de guide. Son malheur lui a servi de maître! Où est le sage qui a monte plus haut que cet humble élève de la cécité?

LA MORT D'UN CHRETIEN.

Tous les journaux du pays ont publié la lettre touchante que M. Tremblay, député de Charlevoix, adresse de son lit de mort au public. Ce testament d'un homme de cœur et de talent, ce langage d'outre-tombe, lugubre comme un glas funèbre empreint de la grandeur mystérieuse de l'Eternité, a profondément ému tous les cœurs.

Quoi de plus touchant que le spectacle de cette homme de lutte, qui, en face de la mort, à la veille de paraître devant Dieu, demande qu'on lui pardonne comme il pardonne à ceux qui l'ont offensé!

Ils seraient bien plus à plaindre que lui et bien moins digne de la miséricorde de Dieu, ceux qui refuseraient de lui accorder le pardon et les prières qu'il demande.

En face de l'Eternité où bientôt, peut-être, Dieu me donnera l'ordre d'entrer;

Me souvenant du précepte de charité qui oblige le chrétien de n'avoir point d'ennemis, et l'invite à pardonner les offenses reçues, comme aussi à réparer celles que lui même aurait commises envers ses frères;

Pour m'assurer de plus en plus les grâces de Dieu et sa miséricorde au moment solennelle de la mort.

Je désire faire en toute humilité et sincérité chrétienne les déclarations suivantes;

1o. Je pardonne de grand cœur à tous ceux qui, dans ma vie privée ou publique, en paroles ou en actes, m'auraient causé offense, injure ou ressentiment quelconque.

2o. Je demande moi même pardon aux personnes que, dans la vie privée ou publique, dans les luttes politiques ou les écrits sortis de ma plume, j'aurais pu offenser en paroles ou en actes. Si la chaleur de la discussion et l'amertume du moment m'ont parfois entraîné audelà des bornes de la modération et de la charité, je le regrette sincèrement et le désavoue de tout mon cœur.

3o. Si enfin, contre mon intention et les sentiments de respect et d'obéissance filiale que j'ai toujours eu pour la sainte Eglise ma mère, il m'était échappé, dans mes paroles ou mes écrits, des choses que l'on pourrait regarder comme moins favorable à l'esprit de soumission et d'amour qu'un chrétien doit avoir pour celle qu'il considère comme la maîtresse de la vérité et son unique organe autorisé sur la terre, je les désavoue complètement, et j'exprime hautement mon désir de les regarder comme non-avenues.

Dans la situation où je me trouve aujourd'hui, en face de l'Eternité qui s'avance, l'homme juge mieux de la valeur des choses humaines. S'il éprouve des regrets c'est d'avoir donné trop d'attention aux affaires de ce monde, et d'avoir poursuivi avec trop d'ardeur ce qui, pour le chrétien, devrait toujours être subordonné aux grands intérêts de l'Eternité.

Que mes amis, que ceux qui furent mes adversaires politiques prient pour moi le père commun des chrétiens, et, si Dieu m'appelle à lui, qu'ils ne refusent pas à mon âme la charité de leurs prières.

P.-A. TREMBLAY.

M. Tremblay est mort le 4 janvier.

MORT DE P. A. TREMBLAY, ECR.

Le parti libéral a fait une perte sensible dans la personne de P. A Tremblay, Ecr, décédé le 4 janvier à Québec, à l'âge de 51 ans. M. Tremblay représentait le comté de Charlevoix, aux communes du Canada, et était un des membres les plus actifs du parti auquel il appartenait.

Paul Feval.

L'illustre romancier, converti, il n'y a pas longtemps, par la grâce de Dieu et le ministère du R. P. Rey, O M. I, a deux enfants qui se préparent à s'enrôler sous la blanche bannière de Marie Immaculée en entrant dans la congrégation des Oblats Ils étudient au Juniorat des révérends Pères à Notre-Dame de Sion.

Dernièrement, Paul Féval était invité à se trouver au célèbre sanctuaire de la Loraine, pour les fêtes de N. D. de Sion; et il ne manqua pas de saisir cette occasion de satisfaire sa piété et de donner à son cœur une joie légitime. "Enfin, car "il faut bien tout dire, écrit il, je "voulais embrasser mes deux en "fants chéris, missionnaires en her "be, ayant même taille et même "cœur, couple de petits soldats "bretons, nés dans une maison pa "risienne et qui étudient ensemble "là-bas au pays Lorrain, la grande "science de vivre et de mourir pour "Dieu."

M. Paul Féval a fait un récit ému de son pèlerinage que la "Revue du monde catholique" a publié. Nous offrons à nos lecteurs la dernière page de ce morceau; c'est le racontar d'un rien, un simple incident qui va pourtant faire tomber bien sûr une larme d'émotion.

"Quand le prélat (Mgr. de Besançon) s'est tu, une très vieille femme de haute taille, à grande figure triste que j'avais remarqué près de moi, a fait le signe de la croix en disant avec un énergique accent alsacien: "Ainsi soit il!" Elle ne pleurait pas, mais tout en elle parlait de fatigue extrême et de souffrance. Au moment où tout le monde se mettait à genoux pour la bénédiction, elle m'a touché le bras et m'a dit: Aidez moi.

"La bénédiction a passé sur nos têtes. L'Alsacienne m'a dit pour la seconde fois de l'aider, et comme je l'avais agenouillée, je l'ai relevée sur ses jambes tremblantes. Elle m'a remercié, nous étions amis désormais et je lui ai prêté mon bras pour gagner le banc de bois qui est sous le cloitre.

"En chemin, elle parlait, disant à elle même, à moi et peut être à ceux qu'elle n'avait plus: je viens ici tous les ans, de mon pied, voir la Vierge: depuis que nous sommes prussiens, chez nous, j'ai perdu beaucoup de monde et Dieu me laisse vivre après les jeunes; l'année dernière j'avais encore ma petite fille; cette année je suis venue toute seule pour mes morts; de vivant je n'ai plus que la France. L'Evêque a bien parlé de la France."

"J'ai serré dans les miennes sa vieille main, rude comme celui d'un soldat. Quelques minutes après, je descendais la montagne entre mes chers petits qui me faisaient la conduite et nous avions le cœur gros tous les trois parce qu'ils restaient, et que je m'en allais. Par tous les sentiers la foule des partants s'éparpillait, chantant les cantiques de Marie. Nous trois, nous sommes restés embrassés longtemps. J'ai dit adieu au saint religieux qui a dressé la statue tout en haut de la tour. Que Dieu l'en récompense!" Au revoir, mon petit Pierre!—Papa, au revoir, au revoir!......Soyez tous pour que votre mère soit contente"

"On n'a pas pleuré beaucoup en chemin. La fanfare jouait derrière nous, mais par exemple, quand la voiture s'est montrée. "Embrasse maman, embrasse maman! Et des larmes!

En passant à Navey, je n'ai pas assez regardé les magnificences de la ville des clercs et des rois que j'avais fait dessein de visiter en si grand détail Il y avait Jean et il y avait Pierre qui n'étaient plus là, mais qui m'empêchaient de voir.

"Et me voici de nouveau à mon poste de travail, jamais, je n'aurai de repos, je n'en veux pas, Sainte Vierge, mon Jean je vous l'ai donné! Et mon Pierre! Allez Sainte Marie, ce sont de bons enfants, les petits, les grands aussi et les moyens; nous vous aimons tous bien, protégez nous."

PAUL FEVAL

Une petite fille pendue par sa mère.—Un horrible drame, écrit on de Fribourg, le 8 décembre, va se dérouler dans notre ville.

C'est à Fribourg qu'on trouvait, le 16 octobre dernier, le corps d'un enfant pendu dans un hangar situé près de la station.

La petite fille paraissait âgée de 13 ans; elle était convenablement vêtue et on trouva sur elle un billet qui annonçait qu'elle se donnait la mort.

Pendant longtemps on fit des recherches pour découvrir le mystère Enfin, il y a trois semaines, on arrêtait une femme, mariée depuis peu, auteur présumé du crime.

"Je suis arrivée à 7 heures du soir, à Fribourg, dit-elle; je suis descendue par la route qui conduit à la prairie. Nous nous sommes assises, ma fille et moi, sur les planches dans le hangard.

"Au bout de vingt minutes, j'ai dit à ma fille: Je veux me marier mais je ne pense le faire qu'en te faisant mourir!

"La petite a dit qu'elle voulait bien mourir pour me faire plaisir; alors j'ai attaché un lacet à son cou mais elle a poussé un cri épouvantable quand j'ai serré le nœud coulant.—Alors, je l'ai étouffée avec les mains, puis je l'ai pendue à une poutre et me suis sauvée à la gare où je me suis tenue dans la salle d'attente jusqu'au départ du train."

Deux jours après, la mère se mariait. Tel est le drame.

Depuis son arrestation, la femme Berger est dans un état de prostration effrayant.

On active la procédure, et, sous peu, les assises s'ouvriront.

L'émoi est grand dans le public. Cette cause soulève une curiosité et un intérêt extraordinaires.

—Une femme qui vient de mourir à Norton Mass, laissa pour tout héritage à sa fille, une robe dans le plis de laquelle se trouvait une somme de $10,000 en billets de banque.

Sheriff's Sale.

TO BE SOLD AT PUBLIC AUCTION, ON SATURDAY, the 29th. DAY of MARCH next, at the Weldon House, SHEDIAC, between the Hours of Twelve and Five O'Clock in the Afternoon :—

ALL the right, title, interest, claim and demand of Maximan Melanson, his possessory right and right of entry both at Law and in Equity, of, in and to the following Lands and Premises, situate in the Parish of Botsford, and bounded and described as per a certain Deed from Maximan Melanson to S. and J. Melanson, and registered in the Westmorland Records on the 13th Day of March A. D. 1878, in Libro V. 3, Folio 5‑3 No. 37,458, and consisting of one half acre of land more or less and the premises thereon.

Also all other real estate of the said Maximan Melanson wheresoever situate or howsoever described within my Bailiwick, the same having been seized and taken by virtue of an execution issued out of the Westmorland County Court at the suit of John Fawcett against the said Maximan Melanson and others.

BLAIR BOTSFORD,
Dorchester, N. B., Dec. 11, 1878. Sheriff.

Grande Vente

AU RABAIS!

Une bonne Chance d'acheter beaucoup avec peu d'argent!

Avant de faire venir mes IMPORTATIONS DU PRINTEMPS, il me faut

Vider mes Tablettes, épuiser mon Assortiment actuel!

C'est pourquoi je suis déterminé à FAIRE DE GRANDS SACRIFICES, à

Vendre au Rabais

D'ICI A QUELQUE TEMPS!

Tout mon Stock va y passer!
Rien ne sera épargné!

Etoffes a Robe de toute description,
COTON BLANC ET JAUNE,
Indiennes, Coton à Draps,
Flanelle, Couvertes de Laine,
Couvrepieds, Essuie mains,
Nappes, Châles, Manteaux,
Nuages, Capuchons, Echarpes, Gants,
Manchettes, Bas, Chaussons, Mitaines,

PELLETERIES,
CHEMISES, CORPS & CALEÇONS,
COLLETS, BRETELLES,
Habits, Pantalons et Vestes,
Chapeaux et Casques,
CHAUSSURES
DE TOUTE SORTE,
DRAPS, TWEEDS,

Et une immense variété de Marchandises qu'il serait trop long d'énumérer.

C'est une des meilleures Chances qui puissent s'offrir au public de Shédiac et des belles localités avoisinantes! Tout le monde voudra en profiter et chacun pourra se féliciter du Rabais extraordinaire survenu dans le prix des effets de magasin!

Venez voir et examiner avant d'acheter ailleurs.

GEORGE PELLETIER.

Shédiac, 6 mars 1878.

NOUVELLES
MARCHANDISES
MARCHANDISES
D'Automne et d'Hiver!

Je viens de recevoir directement d'ANGLETERRE et d'ailleurs un

ASSORTIMENT
COMPLET DE
Marchandises d'Automne et d'Hiver
que je vendrai à
Bon Marché
pour
ARGENT COMPTANT
OU DU GRAIN.

J'attire l'attention des acheteurs sur ce qui suit :

40 Pièces de WINCEY ECOSSAIS,
Plus de 50 Pièces d'ETOFFES A ROBES de toute sorte,
COTONS Gris et Blanc,
FLANELLES,
TAPIS.
PELLETERIES,
PARDESSUS,
REEFERS, etc.

Une visite d'inspection vous convaincra de l'avantage d'acheter chez nous.

John Calder.

Shédiac, 6 novembre 1877.

Impressions de toutes sortes exécutées dans les derniers goûts à ce BUREAU *à des prix très-réduits*

A NOS AMIS DE BOUCTOUCHE

Nos [illegible] de Bouctouche et de [illegible] auxquels cela pourrait mieux convenir, voudront bien déposer l'argent qu'ils nous destinent, soit pour abonnement soit pour annonces, chez M. Gilbert A. Girouard, au magasin de Renaud et Girouard, qui veut bien consentir à agir comme notre agent pour ces deux localités.

LE MONITEUR ACADIEN

Shédiac, Jeudi, 16 Janvier 1879.

Le Patronage.

Loin de nous l'idée d'engager nos nationaux à mettre en tête de toutes leurs aspirations celle de se caser en masse dans les fonctions et bureaux publics, car nous ne croyons pas qu'il soit de l'intérêt du peuple Acadien de tourner leurs regards exclusivement vers les emplois publics. Toutefois nous pensons qu'il n'est que juste qu'il ait sa part de la sollicitude et du patronage ministériels. Jusqu'ici, dans les Provinces Maritimes, le patronage et les places ont été le partage exclusif des autres nationalités ; l'Acadien a toujours été ignoré et sacrifié par le pouvoir, quelqu'il fût, et il n'a brillé que par son absence dans le service civil et les places d'honneur et d'émoluments. On ne s'est jamais intéressé aux Français qu'en temps d'élection ; si tôt le vote donné, les hommes publics, la veille encore pleins de promesses et de sollicitude, en perdent la mémoire et les vouent à l'oubli. A peine comptons-nous quelques rares maîtres de poste, et cela encore, à une ou deux exceptions près, que là où il n'y a pas d'anglais, ou bien que le salaire est trop minime pour ces gloutons. Et il en est ainsi dans tous les départements, soit du gouvernement général, soit des gouvernements locaux.

Disons que dans la Puissance le sort des Acadiens sous ce rapport n'est pas unique : les Canadiens français sont un peu mieux traités, mais eux aussi sont victimes de l'esprit d'envahissement et d'exclusivisme des anglo-saxons qui se croient seuls les héritiers naturels et obligés du patronage public, et qui convoitent toutes les places, de haut en bas.

Nos confrères de Québec ont souvent signalé cet état de choses, et tout dernièrement l'*Evénement* de Québec tenait le langage suivant à l'adresse de ses amis même :

« Nous avons aussi aujourd'hui une réclamation à formuler au nom des mêmes intérêts nationaux dont, sous l'empire des nécessités du moment, le gouvernement provincial ne nous paraît pas tenir suffisamment compte.

« Nous avons approuvé le choix de M. Holt comme juge de police et nous venons pas nous dédire. Il n'en est pas moins de notre devoir de faire remarquer, si nous voulons qu'on nous tienne compte de la concession et qu'on nous la rende à l'occasion, que nous avons fait à nos concitoyens anglais la gracieuseté d'un emploi considérable qui nous paraissait d'autant plus nous revenir que M. Doucet, que remplace M. Holt, était le seul Canadien-français dans ce département judiciaire important. Nous tenons donc, avant de passer outre, qu'on prenne acte du désistement.

« Nous devons y tenir d'autant plus que nous avons déjà été obligé de faire remarquer que, dans le choix du personnel de l'administration du chemin Occidental, il était arrivé à nos nationaux le même accident que sur l'Intercolonial, et qu'on les avait ignorés à peu près complètement. Si nous n'entendons rien aux chemins de fer, comme l'insinuent des gens intéressés à décourager la compétition, il faut avouer qu'on n'est pas en train de nous fournir les moyens de nous corriger de ce vice d'éducation.

« Dans tous les cas si nous n'entendions rien aux chemins de fer, nous devons bien entendre quelque chose aux affaires de police. Il n'y a pas là de mystère impénétrable. Et cependant nous remarquons que, sur les six hommes de police choisis pour suppléer à l'ancien corps de police, il n'y a qu'un seul Canadien-français !

« Nous ne désirons pas chercher noise à nos amis, ni même engendrer querelle, sans urgente nécessité, au parti qui a assumé la lourde tâche de ramener la prospérité parmi nous, et que nous attendons à l'œuvre ; mais il nous paraît urgent et loyal d'avertir amis et adversaires qu'il nous semble de notre devoir de journaliste, dans les circonstances présentes en particulier, de ne pas laisser se commettre pareille injustice, au détriment de nos nationaux, dans la distribution des emplois, car on semble en vouloir prendre le pli et une longue expérience nous a enseigné qu'il était plus facile de garder que de reprendre. L'Intercolonial nous a échappé, l'Occidental nous échappe à son tour, et Dieu sait quand nous les ratrapperons ! Nous sommes donc bien décidés à ne plus rien laisser partir et à demander au besoin main-forte à nos confrères, sans distinction d'opinion, pour obtenir ce qui nous revient de droit et reprendre, le cas échéant, ce qu'on nous a ravi injustement.

« Les querelles de parti sont parfois légitimes, parfois inoffensives; mais elles seraient criminelles si elles nous faisaient négliger, même dans ce détail qui a sa grande importance du reste, nos intérêts nationaux. »

Il est temps que nous cherchions à mettre un terme à ces abus. Nous avons droit à ce qui nous revient, et l'on devrait suivre ces choses de plus près et faire en sorte que quand on repousse nos petites réclamations, sous prétexte que l'applicant est ou trop jeune ou trop vieux, ou qu'il lui manque telle ou telle qualité, l'homme ou le parti politique qui nous oublie et nous fait cette injustice puisse sentir plus tard qu'il lui manque aussi certaine qualité nécessaire pour avoir droit à notre appui. Le résultat de la votation lui ouvrira les yeux et il s'apercevra que nous entendons nous faire respecter, et plus tard si l'occasion se présente à lui, il nous respectera. L'expérience enseignera aux autres la nécessité de ne pas nous repousser à la légère, et en définitive, nous nous en trouverons bien mieux, pendant que personne ne s'en portera plus mal.

A bon entendeur, salut.

Nous voyons par nos échanges de l'Ile du Prince-Edouard que le mouvement de la tempérance y fait de grands progrès. Au nombre des avocats les plus zélés de Tempérance, nous remarquons avec plaisir le Révd Ronald B. McDonald, curé de Miscouche et Président de l'Union d'Abstinence Totale Catholique. Toutes les semaines nos échanges rendent d'une lecture ou deux qu'il a délivrées dans différentes parties de l'Ile. A en juger par les rapports c'est un orateur très populaire et fort éloquent. Nous citons du *Pioneer* d'Alberton le rapport suivant d'une lecture qu'il a récemment délivrée dans cet endroit, lequel sera sans aucun doute acceptable à un grand de ses amis parmi les lecteurs du *Moniteur :*

" LA LECTURE DE MR. MCDONALD.—Vendredi soir dernier, le Révd. R. B. McDonald a délivré une lecture sur la Tempérance dans la nouvelle Eglise Catholique d'Alberton. On dit généralement que les lectures sur ce sujet sont sèches, et le sujet si banal qu'on peut en dire bien peu qui intéresse, l'attention marquée de l'auditoire, vendredi soir, est loin de confirmer cet avancé. La bâtisse est spacieuse, l'intérieur n'en est pas fini, et elle était par conséquent fort peu confortable, vû qu'il faisait très froid ; mais nous n'avons jamais vu attention plus soutenue suivre une lecture pendant deux heures. La haute taille et l'apparence majestueuse du lectureur, ainsi que sa belle voix et sa parole élégante, contribuent pour beaucoup à faire de Messire McDonald un orateur de premier ordre. La lecture était entièrement improvisée, à en juger par la fraicheur avec laquelle les sentiments étaient exprimés. A peu d'exception près, tous ceux qui ont parlé de la lecture disent que c'est la meilleure qu'ils aient entendue. Ce n'est pas trop dire que le résultat de l'élection de samedi dernier est en grande partie dû aux efforts incessants du Révd. M. McDonal. Nous avons entendu des lectureurs de tempérance de profession dont les efforts n'étaient que des statistiques sur les pertes de vie et la destruction de biens occasionnées par l'usage des boissons enivrantes, accompagnées d'expressions comme "damnation distillée," "trous de rum," "repaires," etc. Tout désireux que nous fussions de voir ce trafic anéanti, nous avons toujours cru que cette manière oratoire cassante faisait plus de mal que de bien. La façon dont Messire McDonald traite son sujet, bien que hardie et parfaite, est toute différente ; bien plus le seul point dans la lecture que nous soyons disposé à critiquer, est l'indulgence manifestée envers les traitants de boisson. Nous considérons cette lecture comme un magnifique élan d'éloquence, de nature à avoir bon effet.—A la fin les Révds. MM. Dyer et Carr firent de pertinentes remarques, et après un cordial vote de remerciements à l'adresse du lectureur, l'assemblée se dispersa."

Comme nous l'avons déjà dit, une élection a eu lieu dans le comté de Prince pour obtenir le sentiment du peuple sur l'introduction de l'Acte de Tempérance du Canada. La masse s'est déclarée en faveur de l'acte, et nos échanges sont unanimes à attribuer au Rev. R. B. McDonald la plus grande part du succès de ce mouvement. Nous aimons à rendre honneur à qui de droit, et c'est avec plaisir que nous reproduisons l'extrait suivant du *New Era* de Charlottetown :

" Le 28 décembre les Electeurs du comté de Prince se sont prononcés aux polls en faveur de l'Acte de Tempérance de M. Scott. Comme nous l'anticipions, il y a eu une grande majorité en faveur de la pétition, et les habitants du comté semblent déterminés à faire l'épreuve de l'Acte. Entre ceux qui ont pris une part active à cette campagne, nous remarquons avec plaisir le Révd R. B. McDonald, Président de l'Union A T. Catholique de cette Ile, au zèle, à l'activité et à l'énergie duquel est dûe la majorité écrasante sur ceux qui favorisent encore le débit des liqueurs. Pendant les quelques dernières semaines, il a lecturé à Summerside, Malpèque, Kensington, Freetown, Georgetown, West Cape, Tignish, Lot 7, Bray, Alberton et plusieurs autres endroits. N'eût été l'enthousiasme qu'il a soulevé chez le peuple par les discours éloquents et impressionnants, les amis de la Tempérance dans Prince ne pourraient aujourd'hui se glorifier d'une si belle majorité. Le Rev. Monsieur mérite donc d'une manière spéciale leurs remerciements."

Nous offrons au Révd. Messire McDonald nos félicitations les plus sincères sur son succès et nous espérons qu'il sera épargné de longues années pour voir les fruits de son zèle et de ses efforts. En terminant nous ne pouvons nous refuser de reproduire du *Journal* de Summerside le magnifique compliment suivant :

" On ne saurait attribuer trop de mérite au Révd. M. McDonald pour ses efforts à l'appui de la cause. Ses succès comme lectureur et orateur ne sauraient manquer de le placer au premier rang et sont une cause de félicitations pour les amis de la Tempérance dans le comté de Prince."

La vacance au Conseil Législatif.

Un acadien qui occupe une place proéminente dans le monde politique de Kent, nous écrivait ces jours derniers :

" Je vois avec plaisir que le *Moniteur* réclame la nomination d'un Français au Conseil Législatif pour remplacer l'Hon. M. Chandler. Rien n'est plus juste et je ne vois pas comment le pouvoir pourrait refuser aux Acadiens du Nouveau Brunswick cet acte d'équité, et encore moins comment les deux députés de Westmorland qui font partie du ministère pourraient se justifier de ne pas satisfaire à cette légitime demande, eux qui si je me rappelle bien la teneur des rapports d'assemblées que j'ai lus dans le *Moniteur* dans le cours de l'été dernier, ont reproché à leurs adversaires d'avoir méprisé les requêtes qui avaient été présentées à certain ministre fédéral réclamant la nomination d'un français à un siége vacant au Sénat. Les deux cas sont analogues : nous avons le même droit au Conseiller Législatif qu'au Sénateur, et la députation de Westmorland ferait un pas de clerc, de nature à jeter du doute sur ses protestations de dévouement au drapeau portant dans ses plis *« equal rights and fair play to all, »* si elle allait commettre la bévue d'ignorer les droits et les aspirations légitimes dont le *Moniteur* se fait l'écho. Pour ma part je suis convaincu qu'on fera droit à la demande que vous avez faite au nom des Acadiens, et j'espère que le choix tombera sur un homme capable et expérimenté, pouvant faire honneur à la position, ayant de l'expérience et des connaissances en politique, un homme enfin dont nous n'ayons pas à rougir par la suite.

Mais Westmorland a-t-il plus de droits à ce Conseiller que Kent? La population française est plus considérable dans le dernier que dans le premier, et il me semble que Westmorland est assez bien traité, ayant MM. Landry et Hanington au Conseil Exécutif. Les Français réclament leurs droits et les réclameront en Chambre, s'il le faut, au moyen de requêtes venant de Madawaska, Kent et des autres comtés. On ne saurait tolérer que tout aille dans un comté, et rien dans les autres."

Sous le titre approprié l'on trouvera une annonce qui intéressera vivement nos lecteurs et surtout nos lectrices. Notre ami, Pascal S Poirier, Ecr., vient de contracter une alliance offensive et défensive avec une de nos plus aimables cousines canadiennes. La cérémonie a eu lieu jeudi dernier à l'Evêché de Montréal et a été présidée par un Père Jésuite, le Révd. P. Lory.

Aux nouveaux époux nous offrons nos félicitations les plus sincères en même temps que nos vœux les plus ardents pour leur bonheur et leur prospérité.

Assemblées Scolaires.

DISTRICT NO. 10, SHEDIAC.

L'assemblée a eu lieu à l'école neuve sous la présidence de D. S. Harper. Après lecture du rapport des syndics, du secrétaire-trésorier et de l'auditeur, l'année expirée, W. A. Russel fut élu syndic en remplacement de James Webster, sortant de charge, sur motion, il fut ordonné que les syndics se procurent au plus tôt les services d'une maîtresse ou d'un maître de seconde classe pour le département français. $1980 furent votées pour les dépenses de l'année courante.

L'assemblée, qui fut orageuse par temps, dura jusqu'à 4 heures.

RIVIÈRE SHEDIAC.

L'assemblée après avoir nommé un syndic en remplacement de Sifroi Poirier, s'ajourna au lendemain, mais à l'heure indiquée, le procès verbal de la veille avait disparu. Des malfaiteurs s'étaient introduits dans la maison d'école pendant la nuit et enlevaient les minutes. Après bien des pourparlers, l'assemblée se dispersa sans avoir rien réglé.

GRANDE DIGUE NO. 7.

M. Frs. Gallant a été réélu syndic ; le syndicat se compose de Philippe Arseneau, André Haché et Frs. Gallant.

BOUCTOUCHE.

M. John Hutchison, syndic sortant, a été réélu

MEMRAMCOOK, DISTRICT No 10.

D. D. Leblanc, D. L. Gaudet et Jude Cormier sont les syndics. Voté : $200

DISTRICT No 8

Syndics : F. A. Landry, P. McSweeney et S. C. Charters. Voté : $150.

DISTRICT No 7

Syndics : Max. Landry, Thos Richard et André V. Leblanc. Voté, $280.

NOUVEAU JOURNAL.—Le firmament de la presse vient de s'enrichir d'un astre nouveau, spécialement destiné à éclairer les Français des Provinces Maritimes. *L'Etoile du Nord*, publiée aux ateliers du *News* de St. Jean, N.B., par M. Moïse M. Cormier, est son nom. Son format est demi-grandeur du *Moniteur*, et la moitié est en anglais. Son premier numéro porte la date de « Janvier 6me. »

« Ayant eu tous les désavantages que la fortune peut offrir, » l'éditeur, qui est « un jeune persévérant et industrieux, » a adopté « avec respect » ce nom de l'*Etoile du Nord* pour son journal parce qu'il croit que « le nom est propre et ne fera pas déshonneur à personne »

Nous constatons avec soulagement qu'il n'est « pas venu pour opposer notre ami le *Moniteur Acadien* » et qu'il sera toujours « heureux et content de le voir partager notre bonheur et notre succès » M. Cormier a de hautes aspirations et pas du tout de mauvaise opinion de lui même, puisqu'il invite le public « à se hâter d'envoyer sa souscription, à seul fin d'avoir le premier journal français du Domaine (Dominion) »

Le second numéro paraîtra aussitôt que faire se pourra ; l'abonnement est d'une piastre par année.

LE PROCES OSBORNE

La Cour de Circuit de Westmorland s'est ouverte à 2 heures mardi, sous la présidence du Juge Duff.

Le Dr Tuck, pour la Couronne, proposa que les prisonniers, Mme Osborne et Harry, qui sont en prison, et John Osborne et Eliza, qui sont en liberté sous caution, fussent traduits en Cour, et que Eliza et John Osborne se portassent eux-mêmes caution pour paraître quand ils en recevraient l'ordre, et que John Osborne se portât caution pour Harry et Mme Osborne.

Les prisonniers refusèrent ce mode de procéder et demandèrent par leur avocat soit un *nolle prosequi* ou un procès devant cette cour.

Ils furent reconduits en prison.

Deux Executions.

FARRELL.

Les démarches faites par M. McGreevy et autres de Québec pour obtenir du gouverneur-général la commutation de la sentence de Farrell n'ont pas eu de succès et la sentence a été exécutée vendredi dernier, 10 janvier. Nous empruntons les détails qui suivent aux journaux de Québec du jour :

Depuis quelques jours, Farrel était en proie à une vive inquiétude sur le sort qui lui était réservé. Bien qu'il sut que la mort l'attendait, il conservait toujours l'espérance que les démarches que l'on faisait pour obtenir une commutation de la sentence seraient couronnées de succès. Mercredi soir, il apprit que toute espérance était perdue et que la loi devait suivre son cours. A cette nouvelle, il manifesta beaucoup d'abattement et de consternation.

Hier matin, il s'est levé de bonne heure et pendant tout le jour sa femme et ses enfants ont été avec lui et tous ont adressé au ciel de ferventes prières.

Hier, à quatre heures p. m., les bonnes sœurs qui avaient passé l'après-midi avec Farrell, dirent à Mme Farrell que le temps était venu de faire ses adieux à son mari. Elle se jeta à son cou et fit entendre des sanglots navrants. Ses enfants fondaient en larmes et c'est au milieu d'une scène indescriptible de douleur qu'ils sortirent de la cellule du condamné. Au moment où sa famille lui faisait ses adieux, Farrell versa des larmes abondantes.

Hier soir, ses directeurs de conscience, y compris le Révd P. Winn, entrèrent dans la prison de Farrell et passèrent la nuit en prière avec le condamné.

L'EXECUTION.

A l'aube, ce matin, Farrell s'est éveillé après avoir dormi quelques heures. Il paraissait nerveux mais résigné à son sort. A sept heures, le drapeau noir fut hissé sur la prison. A huit heures le bourreau apparut sur la potence. On assure que ce n'est pas le même qui a pendu Costrofrolaz.

Le bourreau examina la potence, et après s'être assuré que tout était en ordre il retourna à la maison pour avertir que tout était prêt.

Farrell s'est rendu à l'échafaud d'un pas assuré ayant à ses côtés ses directeurs de conscience. En arrivant sur l'échafaud, le condamné dit adieu à ceux qui l'entouraient et se plaça ensuite sur la trappe. Son attitude était ferme et il ne manifestait aucune émotion.

Il s'agenouilla avec les deux prêtres qui l'accompagnaient et pria quelque temps à voix basse. Ceux qui assistaient à l'exécution se joignirent à eux et implorèrent le Tout-Puissant de recevoir l'âme de l'infortuné. Lorsque Farrell se leva, le bourreau s'approcha de lui, lui attacha les pieds et lui passa la corde autour du cou. Cette dernière opération a été gauchement faite.

Farrell dit un dernier adieu, le ressort joua et le malheureux fut lancé dans l'espace. En tombant, la corde s'est engagée dans le bras du supplicié, ce qui a amorti considérablement la chute. L'exécuteur s'empressa de dégager la corde mais le nœud autour du cou s'était pendant ce temps déplacé, ce qui a rendu la mort de Farrell plus lente et plus douloureuse. Pendant l'exécution, un jeune homme a perdu connaissance et la plupart des spectateurs étaient affreusement pâles.

Farrell n'a pas fait de discours. La corde n'a été coupée que 25 minutes après l'exécution. Le cadavre a été remis à la famille du défunt et a été enterré dans le cimetière St. Patrice. A l'enquête, toujours tenue en pareille circonstance, les témoignages des médecins disent que Farrell est mort de strangulation.

Le défunt était un homme grand et très-fort. Il avait les épaules larges et était bien constitué.

Pendant la funèbre opération, il y avait bon nombre de personnes en dehors du mur de la cour de la prison qui essayaient de voir à l'intérieur, et parmi ces personnes, fait digne de remarque, on voyait deux femmes.

La Tragédie de New-River.

DOWD ET MME. WARD.

On écrivait de St. Andrews, chef lieu du Comté de Charlotte, la semaine dernière : Le shérif rapporte que la condamnée, Mme. Ward, est résignée à son sort et reçoit les visites régulières de son ministre. Toutefois elle proteste de son innocence du crime dont elle a été trouvée coupable. Elle est obéissante et docile. La pauvre femme est en chemin de famille et le médecin de la prison a fait rapport aux autorités d'Ottawa à ce sujet. Elle a quarante-deux ans et a eu huit enfants, dont deux seulement sont encore vivants. Annie, âgée de 17 ans, et Susie, âgée de 4 ans.

Dowd paraît content de mourir pour expier son crime et dit bien peu de chose à d'autre qu'à ses conseillers spirituels, les Révds. Pères Doyle et Knox. Il préfère la mort à l'emprisonnement pour la vie, et affirme sa confession, que nous avons publiée il y a quelques semaines, est exacte sous tous les rapports.

Le geôlier dit qu'il n'a jamais vu de prisonniers sur lesquels les instructions spirituelles aient eu des effets aussi bienfaisants que sur ces deux condamnés.

Le shérif n'a encore reçu aucune instruction d'Ottawa et ne doit commencer que lundi les préparatifs de l'exécution, qui a lieu mardi, 14 janvier.

COMMUTATION DE LA SENTENCE DE MME. WARD.

St. Andrews, 11 janvier.

Le shérif vient de recevoir des nouvelles d'Ottawa relativement aux prisonniers condamnés à être pendus mardi prochain. Dans le cas de Dowd la loi suivra son cours et sa sentence sera exécutée ; mais la sentence de Mme Ward est commuée en un emprisonnement de sept ans au pénitencier.

En apprenant la nouvelle Dowd fut très affecté, mais il reprit bientôt son empire sur lui même et s'exprima comme résigné à mourir. Il s'est toujours bien conduit depuis qu'il est en prison et s'est occupé sérieusement de ses fins dernières. Les Révds. MM. Doyle et Knox n'ont cessé de lui prodiguer les secours et consolations spirituelles dont il a besoin pour se préparer au grand passage de l'éternité. Mme. Ward n'a manifesté aucune émotion.

Dowd est de taille moyenne, attrayant dans sa personne, et on serait loin de le prendre pour un meurtrier. Il a toujours joui d'une bonne réputation. Il dit être né à St. Jean en 1836, ce qui lui ferait 42 ans. Il n'avait que six ans quand son père est mort ; il a perdu sa mère il y a douze ans. Il ne lui reste pour toute parenté dans la province que deux demi-frères, James et Michel Haggarty.

St. Andrews, 13 janv.

Le condamné paraît parfaitement résigné à son sort, contrit et humble ; il exprime fréquemment un grand repentir de ses actes. Son directeur spirituel, le Père Doyle, a dit hier, à la Grand'Messe, qu'il n'avait jamais rencontré de pénitent plus repentant. Il a demandé aux fidèles de rester chez eux et de prier pour le supplicié à l'heure de l'exécution, puis d'assister à la messe de requiem qui sera célébrée à dix heures demain matin. Dowd dit que ayant obtenu le pardon de son Créateur, il est prêt à mourir.

Il maintient toujours qu'il n'a commis le meurtre qu'à son corps défendant et exculpe entièrement Mme. Ward de toute participation. Il a eu aujourd'hui une entrevue avec elle en présence du Père Doyle et du shérif. Il lui a demandé pardon de la misère dans laquelle elle se trouvait plongée à cause de lui ; elle répondit qu'elle lui pardonnait volontiers. Il exprima son chagrin de la voir astreinte à rester sept ans au pénitencier, et à sa demande on prépare une pétition demandant le pardon de la femme, que Dowd signera.

Le Père Doyle a passé presque toute la journée avec le prisonnier, dont les bons sentiments ne se démentent point ; il dit qu'il abandonne sa vie pour celle qu'il a prise, et demande pardon à tous ceux qu'il a offensés.

On est à construire la potence sur un plan fourni par le shérif de St. Jean. L'exécution aura lieu un peu après huit heures ; le corps du supplicié sera remis à un comité catholique chargé d'en faire les funérailles.

L'EXÉCUTION.

St. Andrews, 14 janvier.

L'exécution de Thomas Dowd pour le meurtre d'Edward Ward, commis le 9 septembre dernier, a eu lieu ce matin à 8 heures et quart dans la cour de la prison.

Le condamné n'a pas voulu souper hier soir ni déjeuner ce matin. S'étant levé à 6 heures, il s'habilla soigneusement en pantalons et veste de tweed, chemise blanche et chaussures basses. Il a bien reposé toute la nuit. En lui disant adieu hier soir la femme du geôlier lui dit :

"Tommy, j'espère que vous êtes prêt ; vous êtes sur le point de payer une dette qu'il nous faudra tous payer tôt ou tard." Puis elle éclata en sanglots. "Oui, ne vous en occupez pas, ce n'est rien, ce sera bientôt fini ; adieu ; que Dieu vous bénisse ; j'espère vous revoir au ciel."

A 6½ heures, le Père Doyle arriva à la prison, entendit la confession du prisonnier et lui donna la communion, après quoi le prisonnier fit son action de grâces et reçut les exhortations de son confesseur.

A huit heures le cortège lugubre se dirigea vers l'échafaud ; le condamné portait un cierge bénit allumé ; le Père Doyle tenait un crucifix et récitait le *Miserere*. Arrivés à l'échafaud, le Père Doyle et Dowd s'agenouillèrent et récitèrent le *De Profundis* et autres prières funèbres. Le condamné fit un acte de contrition puis monta sur l'échafaud. Il baisa le crucifix cinq fois et prononça ses dernières paroles ; "Je remercie le shérif, M. Holl et sa famille ; je fais des vœux pour les habitants de St. Andrews, que Dieu vous bénisse tous."

Puis on lui attacha les mains et les pieds, on ajusta la corde, et le prêtre souffla des paroles de consolations à l'oreille du supplicié, qui dit qu'il était prêt. Le bonnet noir lui fut rabattu sur les yeux, la corde fut coupée et le corps du condamné fut élancé en l'air. La mort fut instantanée.

Avant l'exécution Dowd avait signé une requête demandant que la sentence de Mme. Ward fût abrégée.

Dowd fit preuve d'une grande fermeté toute la matinée et pendant tous les préparatifs.

Après l'enquête le corps fut porté à l'église où furent chantés un service funèbre et un *Libera* auxquels un grand nombre de catholiques assistaient ; puis les restes du condamné furent enterrés dans le cimetière catholique.

Environ 50 personnes assistaient à l'exécution. Dowd a laissé une confession écrite confirmant ses précédentes.

ASSEMBLEE DES CONTRIBUABLES FRANCAIS DE SHEDIAC

L'assemblée annuelle des contribuables français de la paroisse de Shédiac, dans le but de voir aux intérêts des pauvres, a eu lieu mardi dernier telle qu'annoncée. Cal. H. Galland, Ecr, fut appelé à l'unanimité au fauteuil, et M. Narc. Robidoux prié d'agir comme secrétaire.

Les comptes de l'année dernière, dont le total s'élève à $457.92, furent examinés et approuvés.

Les officiers suivants pour l'année courante furent élus en remplacement de ceux sortant de charge :

Commissaires—Louis P. Leblanc, Thadée Gaudet, Amand Poirier.
Assesseurs—Antoine Poirier, Hyppolite Galland, Laurent Comeau.
Auditeurs—Lucien Lirette, Benoit Boudreau, Athanase Gallant.
Collecteur—Placide Gallant.

—M. John Livingston, rédacteur du *Sun* de St. Jean, vient d'être appelé par le ministre de l'agriculture au poste d'agent d'immigration à St. Jean rendu vacant par la mort de M. Robert Shives.

LA MASCARADE.

A cause de la tempête et des mauvais chemins de vendredi, la mascarade qui devait avoir lieu le soir au Rond à patiner de cette ville, dut être remise à lundi soir, ce dont dû avis fut donné par affiches et circulaires répandues à profusion.

Le beau temps qu'il faisait lundi était très favorable au succès de cette entreprise nouvelle, et succès elle a remporté. Les chars de Moncton amenèrent la Bande de musique, composée de 19 instruments, et un bon nombre de personnes, dont une bonne partie devait prendre part au Carnaval en costume. De Shédiac l'assistance était nombreuse, et nous avons remarqué un bon nombre de personnes venues des alentours, mais pas autant que en attendions. Dès l'ouverture des portes la foule commença à affluer, et à huit heures environ 130 patineurs et patineuses, au signal donné par la Bande entonnant un des plus beaux morceaux de son répertoire, se lancèrent sur la glace, au bruit des bruyantes acclamations des quatre cents spectateurs qui encombraient la promenade. Le Rond présentait alors un coup d'œil vraiment féerique. La richesse comme la bizarrerie des costumes, les ébats joyeux auxquels cette masse animée se livrait au son de la fanfare, les soubresauts de celui-ci, la cadence régulière de celui-là, tout cela joint aux décors princiers et à l'illumination artistique dont resplendissait le Rond, offrait un spectacle unique, charmant, que tous les spectateurs se plaisaient à admirer. Des guirlandes de verdure cachaient les murs et les poteaux, ainsi que la tour du centre au second étage de laquelle était installée la Bande. Plus de cent lampes, disposées avec art à tous les points du rond, et une quarantaine de magnifiques lanternes chinoises, suspendues au centre de chaque arche, projetait des rayons de lumière qui faisait ressortir et les costumes et les décors, rehaussés de petits étendards et de draperies, sur lesquels on remarquait mille desseins divers. Une banderolle disposée sur les chevrons supportant la voûte et en face de l'entrée portait l'inscription "Rond Lorne" en grosses lettres élégantes ; plus bas on lisait, "Bienvenue à notre Rond," et au dessous, "notre premier carnaval," inscriptions dues, ainsi que les décors peints, au pinceau aussi habile que fertile de M. Albert H. Kelly, peintre décorateur de New-York, en ce moment en visite à ses parents en cette ville, dont nous ne saurions trop louer le talent et la générosité qu'il a déployés envers le club.

Les autres décors sont dûs à l'habileté et au travail de MM. A. H. Newman, secrétaire, R. C. Tait, J. D. Weldon, etc., directeurs du Rond, qui méritent les félicitations les plus cordiales des intéressés pour les peines qu'ils se sont données pour orner la bâtisse et organiser le carnaval, dont le succès est dû à leurs efforts intelligents.

Tout le monde s'est déclaré satisfait du résultat, et la recette a été abondante.

Ci suit une liste des patineurs et patineuses qui ont donné leurs noms et les personnages qu'ils représentaient :

DAMES.

Eugénie Bourque, reine du nord.
Alice Bourque, jeune paysanne française.
Mme C C Davidson, Jocky.
Mlle Laforest, Reine des cœurs.
Julia Baxter, négresse.
Carrie W Carvel, habit de cour.
Mme A H Newman, princesse des mines d'argent.
Nettie Carpenter, Highland Lassie.
Mlle Starkey, matelot.
Ida Davies, Quesnel.
Florence Steeves, fille de brigand.
Mlle W J Ellis, chevalier de l'Argent.
Mlle Ogden, Polly Humphrey.
Ella Webster, bergère irlandaise.
Mlle M L Steeves, 1879.
Kate Theal, reine des Grâces.
——Gay, vieille dame écossaise.
Mlle Burnyeat, bergère.
Mlle James, princesse bohémienne.
Lillie Gamble, étoile du soir,
Lottie Deacon, lumière de l'étoile.
Maggie Cochrane, (Moncton) Folly.
Hattie McKean, do Jockey.

MESSIEURS.

Jean Bourque, Matelot.
Geo. E. Dowling, sport Nègre.
Henry McPhee, Nègre.
Albert Webster, Garçon de Muffin.
Fabien D. Cormier, Un sinier noir.
Sandy Bourque, Garçon de Buvette.
John Grattan, Prince Philippe.
Fred Ward, Tambourinet,
Fred Steeves, do
Frank Steeves, Mangeur de Scalps blancs.
Wm Coffee, Capitaine Jinks,
Bliss Ward, Paquet de Cartes,
C s. Weldon, Prince Charles
Edouard Légère, Prince de la Forêt
H H Allingham, bill Buffalo.
Benj smith, Sauvage des Prairies
T B McManus, Prince de [illegible]
S C Charters, Prince Frédéric
George Maillet, Voyageur Turc,
Francis Belliveau, Matelot
Chs Pichon, do
W A Russell, Romeo
Jos Best, Sitting Bull
Valentin Bourque, Gros Monsieur Nègre
Aimé Cormier, Trappeur Acadien
J C Lamb, Cosmopolitain
H S Bell, Chef Sauvage
Allan Robertson, Bouffon américain
Thos H Carvell, Black Hawk
C E Sumner, dernier des Mollie Maguire
J D Weldon, Temps Durs
Dr James, Richard Cœur de Lion
H A Schaefer, Domino
Ferd Robidoux, habitant canadien français.
Martin McDonald, [illegible]
Pierre L Breau, Simon l'imbécile.
S Arseneau, colporteur.
Geo Atkinson, Jockey.
A J Smith, Charles II.
Placide Leblanc, mousse.
A H Newman, comique.
E Thomas, Cinquante Douze.
Geo H Leaman, garçon gras.
Etc., etc., etc.

UNE NÉGRESSE A DEUX FACES!—Une négresse à deux têtes vient de faire son apparition à Philadelphie. Elle a quatre bras, quatre jambes, quatre yeux, quatre oreilles, deux nez, deux bouches, et deux langues. Elle se nomme Millie Christine, a vingt sept ans, et est née dans la Caroline du nord de parents esclaves. Depuis l'âge de deux ans qu'on l'exhibe ici et là, elle a été volée deux fois dans un but de spéculation, mais chaque fois elle revint à son ancien maître. Après avoir fait le tour des Etats-Unis il y a une dizaine d'années, elle fut emmenée en Europe, dont elle a vu toutes les grandes villes. Elle chante bien, danse bien et parle plusieurs langues, le français entr'autres. Les deux têtes reposent sur les épaules à angle droit, et quand elle veut, elle les fait joindre et cogner l'une contre l'autre. Elle fait parler les deux langues à la fois ou seule à seule à son gré. Un des visages est masculin et l'autre féminin, mais les deux voix se ressemblent. Elle peut donc parler comme deux femmes ordinaires, et il n'est pas surprenant qu'elle ait deux faces! Elle marche sur ses quatre jambes à la fois ou sur deux seulement, à volonté.

Télégraphie Générale

Québec, 8

Une mort étrange est arrivée, ces jours derniers, à St Antoine de Tilly. Un vieillard, du nom de Maxime Labonté, qui vivait seul, n'était pas sorti depuis quelques jours. En pénétrant dans la maison, les voisins le trouvèrent mort dans sa chaise, une partie du corps et presque toute la figure mangés par des chats qui s'étaient trouvés enfermés avec lui.

Ottawa, 8

La question des nominations faites par M. l'Orateur Anglin, n'est pas encore réglée; il est probable qu'on assurera le fonctionnement du service de la Chambre en faisant des nominations temporaires sujettes à l'approbation du nouvel orateur.

Tralscn, Hollande, 8

Le mariage du roi et de la princesse de Waldick Pyramont, a été célébré hier avec une grande solennité.

Paris, 8

On dit que M. Leroyer, membre de la gauche, succèdera à M. le duc d'Audiffret Pasquier comme président du Sénat......On mande de Toulon que l'on équipe rapidement plusieurs navires de guerre blindés. Quelques personnes croient que ces préparatifs sont faits en vue des difficultés avec Tunis.

Ottawa, 9

L'hon M. Holmes, secrétaire-provincial, et l'hon. M. Thompson, procureur-général de la Nouvelle-Ecosse, sont arrivés en cette ville hier. Ils sont venus sur la demande du gouvernement fédéral, à propos de la question des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse. Ils ont eu une entrevue avec Sir John A McDonald et l'hon. M. Tupper ce matin.

Québec, 9

Un meeting d'Irlandais, pour prendre en considération le refus du gouvernement fédéral de commuer la sentence de Farrell, a été tenu cette après midi, sur la terrasse Durham. On n'y comptait pas plus de 200 personnes. Le Dr Bradley, traducteur au parlement, a ouvert la séance et M. Convey a été appelé au fauteuil. Ce monsieur a violemment attaqué le gouvernement d'Ottawa pour avoir rejeté la pétition portée par M. McGreevy. MM. Murphy, Rinfret et Dubé ont fait des discours contre la peine de mort, en général, et ont demandé la commutation. Le Dr Bradley a dit que le marquis de Lorne ne devait pas compter être jamais bien reçu à Québec, s'il n'accordait pas cette grâce. M. Kelly, garde magasin à la basse ville, a dit que, si Farrell était pendu, ce serait uniquement à cause de sa nationalité, comme tel avait été le cas pour tant d'Irlandais, hommes et femmes. On croit généralement que l'assemblée était trop peu influente et trop peu nombreuse pour avoir aucun effet. Néanmoins, une série de résolutions adressées au gouverneur-général et lui demandant, en vue de sa prochaine visite à Québec, de commuer la sentence du condamné, a été adoptée et télégraphiée immédiatement.

St Jean, 10

Mde Oliver Boland est tombée du haut d'un escalier à sa résidence, et s'est brisé plusieurs côtes, s'est fait une profonde entaille à la tête et s'est démis l'épaule.

Calcutta, 16

Mardi, le général Roberts trouvant les tribus hostiles assemblées en nombre considérable, les a attaquées avec trois petites colonnes et a été victorieux. Il leur a tué trois cents hommes et a fait cent prisonniers.

Philadelphie, 10

Hunter a été pendu ce matin; il était si faible qu'on a dû le porter sur l'échafaud.

Montréal, 12

L'affaire d'Oka a été renvoyée aux Sessions de juillet prochain.

Ottawa, 12

Il est rumeur que le Juge Ritchie sera le nouveau Juge en Chef de la Cour Suprême.

La question de la présidence de la Chambre n'est pas encore décidée.

Une note doit être adresssée aux employés sessionnels leur disant de ne pas se rendre à Ottawa pour la session avant d'en avoir reçu une notification formelle.

Rome, 11

La lettre encyclique du Pape en appelle aux gouvernements de donner à l'Eglise un degré de liberté qui lui permettrait d'employer son influence en faveur de la société.

St Petersbourg, 12

L'émir est entré en Russie pour implorer de l'aide.

Ottawa, 13

Il est maintenant compris que la nomination du Juge Ritchie comme Juge en chef de la Cour Suprême est faite et qu'il sera assermenté cette semaine.

Il est rumeur que le gouvernement a résolu de faire une réduction de dix par cent sur tous les salaires, y compris ceux des ministres et des employés du service intérieur et extérieur.

Londres, 13

La santé des troupes en Afghanistan est bonne et leurs quartiers d'hiver sont comfortables.

Un correspondant de Paris dit que des 2,500 communistes subissant leur sentence 2,000 auront leur pardon sous trois jours.

Paris, 13

Quoique les républicains aient montré samedi une grande dissatisfaction contre le programme ministériel, une motion a été adoptée par l'union républicaine pour la référer à un bureau de la Chambre. Il semble certain que le cabinet obtiendra la majorité de la chambre.

Il est rumeur que le président MacMahon déclare son intention de résigner si Dufaure, président du conseil, résigne.

Tunis, 13

Ben Ismail, premier ministre de Tunis, s'est rendu vendredi en grand uniforme, et accompagné d'une suite nombreuse, au consulat français, et au nom du Bey a fait apologie pleine et entière. Le consul de France a reçu Ben Ismail entouré de tous ses officiers.

New-York, 13

Samedi soir plusieurs chars du chemin de fer Marietta et Cincinnati ont roulé en bas d'un pont d'une hauteur de trente pieds, tuant un homme et en blessant deux.

Londres, 14

Une dépêche de Paris confirme le rapport que le général Borel a résigné comme ministre de la guerre, et que son successeur sera le général Greslay.

Versailles, 14

Les Chambres se sont assemblées aujourd'hui. Les députés ont réélu Grevy président. Trois des vice-présidents élus sont républicains et le quatrième un conservateur. Au Sénat la Gauche a proposé M. Martel contre le duc d'Audiffret Pasquier.

PAR-CI PAR-LA.

La voûte d'une mine de plusieurs âcres d'etendue s'est effrondée en Pennsylvanie la semaine dernière; heureusement personne n'était dans la mine ......Plusieurs personnes ont perdu la vie par une explosion dans une mine de la Pennsylvanie le 9 courant Trois membres d'une famille du nom de Piché récemment venue du Vermont sont morts de la picotte à Montréal la semaine dernière et un quatrième se meurt. Un nommé Hall, américain, accusé d'avoir volé des bons pour une valeur considérable à New-York, et pour l'appréhension duquel une forte récompense était offerte, a été capturé à Moncton jeudi dernier par un détective de Montréal. Hall est âgé de 65 ans et s'est laissé arrêter sans résistance. On signale plusieurs inondations en France; le gonflement de la Seine et de la Loire est considérable et plusieurs villages ont été partiellement inondés pendant que les habitants de plusieurs autres sont grandement alarmés......Afin de procurer de l'ouvrage aux ouvriers de la capitale Lady McDonald suggère l'érection d'un bloc de maison devant servir de résidences aux Ministres féderaux, proposition que l'on accueille avec faveur dans les cercles d'Ottawa......7422 personnes sont mortes à Chicago pendant l'année 1878......Une femme a été trouvée gelée à mort à Milwaukee lundi de la semaine dernière......La récolte du café à Costo Rico est bien moindre que les dernières......Un très grand nombre de personnes sont sans emploi à Halifax......La moite des enfants d'école de Portland, Maine, sont malades de l'*Influenza*......Il y a 500,000 socialistes en Allemagne, dont 60,000 sont à Berlin; 61 journaux reçus par environ 300,000 personnes, y professent le socialisme ......Les républicains ont eu le dessus au dernières élections françaises. Les élections récemment invalidées par l'Assemblée et notamment celles de M. M. le comte de Mun, de Fourtou et Paul de Cassagnac, auront lieu de rechef dans les premiers jours de février ......M. Robert Shives, agent d'immigration à St. Jean, N. B., depuis nombre d'années, est mort mardi, à l'âge de 65 ans......Une exhibition de volailles a eu lieu à St Jean la semaine dernière......Charlottetown demande la mise en vigueur de l'Acte de Tempérance du Canada......Notre Saint Père le Pape vient d'adresser aux Evêques du monde entier une Lettre Encyclique leur demandant de combattre le Socialisme, le Communisme et l'Internationalisme en redoublant d'ardeur dans la prédication des principes immuables de l'Eglise......La ville de Cork, Irlande, a refusé d'accorder une réception publique à l'ex-président Grant......Il y a cent ans on n'avait pas brûlé une livre de charbon de terre ni un pied de gaz en Amérique et les poêles en fer étaient inconnus...... Dans plusieurs comtés de la Nouvelle-Ecosse on agite la question de demander la mise en force de l'Acte de Tempérance......La diphthérie exerce beaucoup de ravages en plusieurs endroits de la province néo-écossaise......Un nommé William Saunders demeurant près de la ligne entre les comtés de Yarmouth et Digby a été instantanément tué ces jours passés par un arbre qu'il abattait......Mgr. Fabre, évêque de Montréal, vient de défendre pour l'avenir, l'admission des femmes dans les chœurs d'église. Cette restriction sera mise en force le 1er juin ......Plus de 30 enfants sont morts de la diptherie dans l'espace de quelques semaines dans le village de Montebello, comté d'Ottawa......Il est mort la semaine dernière à Toronto un ministre protestant dans de bien tristes circonstances. Sa famille se composait d'une dizaine de membres, et il n'avait qu'un traitement de $100 par année. Ils se privaient de tout et ne vivaient que de pain quand ils pouvaient en avoir. Le ministre, qui se nommait Checkley, s'imposait la plus grosse part de privations, et il mourut de faim. Le *Mail* dit à ce sujet que "tandis que les differentes sectes protestantes construisent les temples magnifiques, ils laissent mourir leurs pasteurs de faim......Une dépêche de Winnipeg dit que Riel est depuis quelques jours près de la frontière à Pembina et qu'il est en fort bonne santé......Au Mexique l'ex-gouverneur Bravo qui commandait le soulèvement dans la Colonia et le Michoacan a été tué avec quatorze de ses partisans......L'exhibition provinciale de la Nouvelle Ecosse aura lieu à Halifax cette année......Une association conservatrice vient de se former dans le comté de Pictou, N. E ......De violentes tempêtes de neige accompagnée d'un grand vent ont ravagé l'Ecosse à la fin de la semaine dernière......

Les crimes punis l'un par l'autre—Trois hommes voyageaient ensemble; ils rencontrèrent un tresor, et le partagèrent; ils continuèrent leur route en s'entretenant de l'usage qu'ils feraient de leurs richesses. Les vivres qu'ils avaient apportés etaient consommées; ils convinrent qu'un d'eux irait en chercher à la ville, et que le plus jeune se chargerait de cette commission: il partit.

Il se disait en chemin: «Me voilà riche; mais je le serais bien davantage si j'avais été seul quand le trésor s'est présenté; ces deux hommes m'ont enlevé mes richesses, ne pourrais-je pas les reprendre? Cela me serait facile; je n'aurais qu'à empoisonner les vivres que je vais acheter; à mon retour je dirais que j'ai diné à la ville. Mes compagnons mangeraient sans défiance, et ils mourraient; je n'ai que le tiers du trésor, et j'aurais tout»

Cependant les deux autres voyageurs disaient: «Nous avions bien affaire que ce jeune homme vînt s'associer avec nous; nous avons été obligés de partager le trésor avec lui: sa part aurait augmenté les nôtres, et nous serions véritablement riches: il va venir, nous avons de bons poignards»

Le jeune homme revint avec des vivres empoisonnés; ses compagnons l'assassinèrent; ils mangèrent, ils moururent, et les trésors n'appartinrent à personne.

Nouvelles et Faits Divers

☞ Nous avons un urgent besoin d'argent abonné qui lisez ceci, ne manquez pas de nous envoyer dès ce jour ce que vous nous devez.

AUX DEBITEURS

Toutes personnes endettées au soussigné sont respectueusement notifiées de payer immédiatement, sans faute, à défaut de quoi leurs comptes seront mis entre les mains d'un avocat pour collection immédiate.

GEO. PELLETIER.

Shédiac, 6 mars 1878.

A qui de droit.

☞ *Nous réitérons à nos abonnés et à tous ceux qui nous doivent la demande que nous leur avons faite dernièrement. A moins que chacun ne s'empresse de nous payer de suite, nous serons obligé de sévir avec rigueur contre les délinquants.*

FERD. ROBIDOUX,
Editeur-Propriétaire.

—Le Parlement Fédéral est convoqué pour le 13 février pour la dépêche des affaires.

—On annonce l'apparition d'une bande de loups dans l'un des cantons du comté d'York.

—M. Lewis Carvell, ancien Gérant du chemin de fer intercolonial, vient d'être chargé par le Département des Travaux Publics de faire une enquête sur le fonctionnement du chemin de fer de l'Ile du Prince Edouard et de faire rapport.

—La *Gazette* d'Amherst vient d'endosser un excellent habit neuf qui lui a été fourni par la fonderie de caractères de Miller & Richards, de Londres, Edimburgh et Toronto. Elle présente un joli coup d'œil.

UN COCHON QUI S'APPELLE UN COCHON—On nous apprend que M. Honoré Landry, marchand de St. Louis, a, le 7 janvier courant, tue un petit cochon gras qui a pesé le petit poids de 738 livres. L'animal avait deux ans et demi M. Landry est un éleveur digne de ce nom. Tous les ans il a quelque animal extraordinaire à tuer ou à vendre. C'est ce qui s'appelle savoir faire l'élevage à profit: Nos félicitations à M. Landry.

TERRIBLE.—Le 8 janvier, à Vale Colliery, près Halifax, un petit garçon du nom de Turnbull est tombé en arrière dans un chaudron d'eau bouillante. Son état était très critique aux dernières nouvelles.

—La Cour de Comté de Kent s'ouvrira le 21 courant à Richibouctou sous la présidence du Juge Botsford, et le Conseil Municipal le 28.

—Un matelot de l'Ouest de l'Angleterre et se donnant le nom de Brennan a été trouvé à moitié gelé dans une étable de Charlottetown. Après avoir erré quinze jours dans la campagne, il se rendit à la ville où il ne fut pas plus heureux. On pense qu'il lui faudra subir l'amputation d'une partie des pieds.

CURIEUX ANIMAL.—M. John Parker possède une curiosité naturelle sous la forme d'un animal qui est moitié veau et moitié orignal—la partie s'étendant des épaules a la queue est formee comme un orignal, et la tête, des narines aux yeux, est aussi celle d'un orignal. Ses gestes, quand il est mis en liberté, sont ceux d'un animal sauvage, et on ne croit pas pouvoir le dompter comme une vache. Il a été élevé par Allan McAdam, de Bailey's Brook, Antigonish.—*Halifax Herald.*

UN NOUVEAU VOLCAN—Dans la concesssion Saint Jean, à quatre lieues du village de la Baie St. Paul, des arpenteurs ont découvert une montagne sur le sommet de laquelle il n'y a pas de neige, bien qu'il y en ait tout autour. La chaleur de la terre est telle en cet endroit qu'elle se fait sentir à travers le cuir de la chaussure. On a lieu de croire qu'une éruption se produira bientôt dans une des montagnes voisines.—*Nouvelliste de Rimouski.*

ACCIDENT FATAL.—Dans l'après-midi du 30 decembre dernier, comme Mr. Damase Cyr s'en retournait chez lui du Moulin Emmerson, avec une charge de grain, il tomba de dessus sa charge en traversant le pont a 4 milles au bout du petit Sault, Madawaska, et passant le garde fou, roula à côté du pont, distance d'environ 50 pieds. Il fut tué instantanément. M. Cyr avait 35 ans et laisse une femme et six petits enfants.

COURSE RATÉE.—La fameuse course qui devait avoir lieu hier entre le cheval de Jos. Best et celui de M. Milliken pour un enjeu de $200 n'a pas eu lieu. Ce dernier ayant manqué, à dessein ou par oubli, de déposer la balance de son enjeu la veille de la course, R. C Tait, qui a fait le dépôt pour le cheval de Best, prétend que Milliken a forfait les $50 qu'il avait déjà déposées, et les choses en sont là, au grand désappointement des centaines de spectateurs venus exprès pour assister à la course.

—Nous avons eu vendredi dernier une grosse tempête de neige suivie d'un froid piquant.

—On dit que cinq habitants—quatre femmes et un homme—de l'Asile des Aliénés de Beauport, sont malades de la picote.

—Geo. F. Gregory a été réélu maire de Frédéricton.

—D'après le *Globe* la Législature de cette Province se réunira le 9 février

—La Législature d'Ontario est en session depuis jeudi dernier.

MORT DANS UN BANC DE NEIGE.—Vendredi matin, 10 courant, on a trouvé, dans l'une des rues les plus fréquentées de St. Jean, un nègre du nom de Curtis presque mort dans un banc de neige. Grâce aux soins immédiats qu'il reçut, il put recouvrer la parole pour raconter qu'en se rendant à sa boutique de barbier, il devint épuisé et s'affaissa dans la rue, perdant complètement connaissance. Puis il mourut aussitôt. Curtis était venu de Boston le printemps dernier.

Montréal, 9.

Une jeune fille ayant l habit religieux depuis quelques années au couvent de Ste Marie, Hochelaga, a laissé l'institution récemment avec la permission spéciale de Léon XIII

Elle désirait quitter le couvent depuis un certain temps et avait demandé à être relevée de ses vœux sous Pie IX, de sainte mémoire.

Du *Nouvelliste* de Rimouski—"Nous tenons de source certaine que M. Fiset, ou si l'on veut son comité d'élection, doit actuellement à l'Intercolonial la jolie somme de $364 pour transport des électeurs à Rimouski le jour de la mise en nomination des candidats, à la dernière élection fédérale."

—La cour de comté de Kent s'ouvrira mardi prochain sous la présidence du juge Botsford, et le conseil municipal le 28.

—Le 7 courant l'on a trouvé dans une clairière, à 20 milles en arrière de Miramichi, un nommé George Brown presque mort de faim et de froid. Il était écarté dans le bois depuis six jours. Il a les deux jambes gelées; la chair commence à lui tomber des pieds, et l'amputation sera nécessaire.

Incendie.—Mardi après-midi, la grange de M. Amand Boudreau, près de la traverse du chemin de fer, Scoudouc, a été consumée par les flammes, ainsi que le grain, foin, les voitures, harnais et plusieurs bêtes à cornes qu'elle contenait. Les pertes de M. Boudreau sont considérables. On pense que l'incendie a été causé par une étincelle de la cheminée.

PROPOS MARSEILLAIS.—On sait l'amour propre que mettent les gens du Midi à ce que leur pays passe pour exempt de tous les frimas du Nord.

L'autre jour, un Marseillais soutenait encore très vivement cette prétention.

—Mais, lui dit-on, regardez donc cette neige!

Le Marseillais en ramasse une poignée la froisse avec indifférence et la rejetant à terre:

—C'est bien de la neige si vous voulez, mais elle n'est pas froide.

☞ Nous prevenons nos lecteurs de se mettre en garde contre la diphtérie, la pneumonie, la grippe, les bronchites, la congestion des poumons, la toux et les rhumes à cette saison de l'année. Procurez vous une bouteille de *Johnson's Anodyne Liniment* et gardez-la à votre portée pour vous en servir quand il le faudra. Cela peut vous sauver la vie. Il en a sauvé des milliers.

Les poudres de condition de cavalerie de Sheridan préviendront positivement toutes les maladies ordinaires communes aux chevaux, bétail, moutons, cochons, et volaille, et en outre les feront progresser. Faites attention aux gros paquets; ils ne valent rien.

"La Consomption Pulmonaire vient du déclin ou du défaut de la vitalité dans le *bioplasme* naturel ou la *matière de germe*; et ce défaut ne se manifeste pas seulement dans la perte ou l'atrophie de tout corps, mais aussi dans le déclin particulier, principalement dans les poumons et dans le système lymphatique, des parties de ce *bioplasme* dans une matière apathique, faible, mais prolifère qui, au lieu de soutenir la nutrition et l'intégrité des tissus (qui est la fonction naturelle du *bioplasme*) les entrave et les irrite avec une substance disposée plus ou moins à la décadence, et qui produit enfin la désagrégation et la destruction."

Pour remédier à ce défaut que la vitalité et la force du *bioplasme* peut être soutenues et ainsi d'élever la toute système c'est là la fonction et le dessein de l'*Emulsion Phosphorisée de l'Huile du Foie de Morue avec Laxophosphate de Chaux de Robinson.*

Préparé seulement par J. H. ROBINSON, pharmacien, Saint-Jean, N. B., et à vendre par tous les autres pharmaciens. Prix, $1.00 par bouteille; six pour $5.00

RECUS

		$	CTS
Thadée Dupuis	Tedish	0	38
Cyrille Cormier	Grande Digue	0	50
Couvent	St Louis	1	00
Jos Desveaux	Chéticamp	2	00
Honoré Landry	St Louis	1	50
Justinien Comeau	Meteghan River	0	75
Raymond Comeau	do	0	75
Louis Robichaud	do	0	75
Joseph Maillet	do	0	75
Pierre Thibodeau	do	0	75
Aimé Gautreau	Dover	0	75
Jean J D[illegible]	L'Ardoise	1	[illegible]
Léon Poirier	Shediac Bridge	[illegible]	[illegible]
Thadée P. Babineau	Cocagne	0	25
Paul Gautreau	Aboujagane	0	38
Antoine Poirier	Shediac Cape	1	88
Max E Hébert	Cocagne	1	[illegible]
Ans. Robichaud	Aboujagane	0	25
Laurent J Belliveau	St Paul	1	24
Marc J Bourque	do	1	[illegible]
Dlle Célina Bourque	Shediac	1	50
V B Cormier	Memramcook	1	50
Lazare S Breau	Cocagne Bar	0	75
Révd M J E Filiatrault	Montréal	2	00

Naissance.

A Shédiac, le 7 janvier courant, la dame de M. Josué Légère, commis-marchand, un fils.

Mariage

A l'Evêché de Montréal, le 9 courant, par le R. P. Lory, S.J., Mademoiselle Anna Lusignan à M. Pacet Poirier, avocat maître de poste de la Chambre des Communes, Ottawa.

Les nouveaux mariés sont partis immédiatement pour la Capitale.

Trouvés

Trouvés, à St Joseph de Chéticamp, Cap-Breton, un lot de SPARS (chevrons) que le propriétaire pourra recouvrer en prouvant que c'est sa propriété et en payant les frais.

ZEPHIRIN COLLERETTE.

Chéticamp, 8 janvier 1879—4t

PATATES

JE CONTINUERAI A ACHETER PENDANT l'Hiver les PATATES EARLY ROSE et GARNET, que je paierai COMPTANT.

A. J. TAIT.

Shédiac, 3 Décembre 1878.—ac

Avis

EST par la présente donné qu'application sera faite à la prochaine session de la législature pour un bill pour incorporer le Club à Patiner de Lorne de Shédiac.

A. H. NEWMAN,
Sec.-Trés.

Shédiac, 15 janvier 1878—

Notice

IS HEREBY GIVEN that application will be made at the next session of the Legislature for a bill to incorporate the Lorne Skating Club of Shediac.

A. H. NEWMAN,
Secty.-Treas.

Shediac, Jan. 15th, 1878.

Sewers' Notice.

Commissioners of Sewers in the County of Westmorland.

Whereas a body of Marsh Land, situated in the parish of Shediac, in the county of Westmorland, Tedish Marsh so called, and it being the same piece of marsh land formerly deeded by Simon Léger, of the parish of Shediac, now deceased, to his daughter Osite, wife of Donat Gould, (said Osite being now also deceased) and said piece of marsh land being known as the southern half of lot Number theirty-four, bounded westerly by marsh of Pacifique Leblanc, southerly by marsh formerly belonging to John Babineau, easterly by the Tedish river, northerly by marsh formerly belonging to the estate of the late Jude Léger; said piece estimated to contain one acre and thirty one perch, was assessed by the said commissioners, and a warrant of distress issued against Donat Gould, the delinquent proprietor, and delivered to the collector, which warrant has been returned unsatisfied, and whereas the said assessment still remains unpaid. Notice is hereby given that the said described land, or such part thereof as may be necessary, will be leased or sold at Ambrose Dupuis' Corner, in Tedish, parish of Shediac, in said county, on Tuesday, the twenty seventh day of May next, between the hours of twelve and two o'clock p.m., to pay such assessment and expense.

Dated this twenty-seventh day of November, A.D. 1878.

PATRICK HEBERT,
Clerk of Com'rs of Sewers.

8 déc 78—6m

Pensionnat N. D. du S. Cœur,

MEMRAMCOOK, N. B.

Cette nouvelle institution agréablement située dans la magnifique Paroisse de Memramcook; auprès du collège St. Joseph, est dirigée par les Sœurs de la Charité qui ne négligent rien de ce qui peut contribuer à la santé et au bien-être des jeunes Demoiselles, confiées à leur soin. Les Maîtresses prêtent une attention particulière à former leur élèves à la pratique des vertus chrétiennes et morales.

Le cours de l'instruction comprend le Français, l'Anglais, la Musique, le Dessin, la tenue du ménage, la couture unie et ouvrage de goût. L'année scolaire est de dix mois. On reçoit des élèves au Pensionnat à aucune période de l'année.

CONDITION DE LA PENSION.

Le prix de la pension est de quatre vingts dollars, la maison fournit un lit complet et objet de table. Chaque élèves doit fournir ses objets de toilette. Toutes les fournitures classiques sont à la charge des élèves. Les frais du médecin ne sont pas compris dans la pension.

Moyennant dix dollars la maison se charge du blanchissage des élèves.

Le cours de Musique et usage du piano vingt dollars par année. Le dessin la peinture sont extras. A chaque trimestre les parents reçoivent avec le montant des dépenses des notes sur la conduite, le travail de leurs enfants.

Pour plus amples informations s'adresser à la Supérieure.

Etablissement de Modiste!

Mme. C. H. GALLAND

Annonce respectueusement qu'elle vient de faire à son ETABLISSEMENT DE MODISTE des

Additions et Améliorations

Considérables qui lui permettent de rencontrer davantage les Besoins et les goûts de ses pratiques.

Son Dèpartement de Fournitures

vient de recevoir, par de grandes

Importations d'Automne,

Un Assortiment Complet des

Marchandises les plus à la mode et les plus recherchées,

Au nombre des Articles récemment importés, se trouvent des

Manteaux en drap noir, de $2.25 en montant;
Ulsters, $2.50 en montant;
Châles, 90 cts. do
Etoffes à Robes, bonne couleur, 11 cts en montant;
Mouchoirs de poche, 3 cts. en montant;
Draps à Manteaux (pilot), 75 cts. en montant;
Frange noire et autre, 14 cts.
Alpaca noir, 12 cts.
Winceys, 8 cts.

Chapeaux faits et garnis dans les derniers goûts.

Cet Etablissement est ce qu'il y a de plus complet en dehors de St. Jean.

ROBES, MANTEAUX, Etc.

Confectionnés sous le plus bref délai avec élégance et les meilleurs matériaux.

☞ LE TOUT A BAS PRIX POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT.

Shédiac, 8 Octobre 1878.

Importations d'Automne.

Marchandises de Premier Choix!

Assortiment sans Pareil!

Calixte H. Galland

annonce respectueusement qu'il a en mains un assortiment de

Marchandises Seches

Des plus Magnifiques;

Groceries, Epiceries,
Faïence, Chaussures, et

Provisions Insurpassables.

HARDES ET CHAPEAUX!

Le soussigné vient de recevoir directement des manufactures de Montréal un

Lot Immense d'Habits

de Drap Canadien et Anglais,
valant de $9 en montant;

et un Assortiment complet de

CHAPEAUX DE TOUTE FORME,

qui seront vendus à bien bas prix pour argent comptant; depuis 60 cts jusqu'à $3.00.

☞ *Ses Prix sont en rapport avec les temps.* ☜

N'oubliez pas la Place.

[Porte voisine de F. Poirier et Jos. Galland,]

et regardez à l'Enseigne!

C. H. GALLAND.

Shédiac, 28 mars 1878.—

J. McC. SNOW,

AGENT D'ASSURANCE,

BUREAU CHEZ J. ROBERTSON & Co., BANQUIERS,

Grand'Rue, Moncton, N. B.

1er janvier 1878—3m

Venez à l'Ancienne Place!

—:0:0:—

ACHETEZ AU

MAGASIN DU PEUPLE!

—:0:0:—

FIDELE POIRIER. SHEDIAC.

M. FIDELE POIRIER, fort du patronage qu'on lui a toujours accordé, fait savoir au Public et à ses amis qu'il vient de recevoir à son Magasin, un stock considérable et complet de

MARCHANDISES GENERALES

Comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus attrayant sur le marché.

AYANT PROFITE DE LA

CONSTERNATION COMMERCIALE

pour faire ses achats, il est en mesure de vendre

AUX PRIX LES PLUS AVANTAGEUX

pour ses pratiques; et il espère, en continuant de servir ses amis avec empressement et ponctualité, de mériter l'encouragement général et de donner satisfaction à tous ceux qui entreront

A BONNE ENSEIGNE.

QU'ON VIENNE EXAMINER ET MARCHANDER AVANT D'ACHETER AILLEURS!

FIDELE POIRIER.

Shédiac, 1er mai 1877—ua

LANDRY & CO.,

Facteurs d'ORGUES à Tuyaux pour EGLISES

IMPORTATEURS DE

Pianos et Orgues-Harmoniums

Agents Généraux

pour les Célèbres

ORGUES 'ESTEY'

RECONNUS COMME LES

meilleurs Instruments

DE LEUR GENRE.

PRIX:

De $70 à $600.

CATALOGUES ET

Prix Courants

GRATUITS.

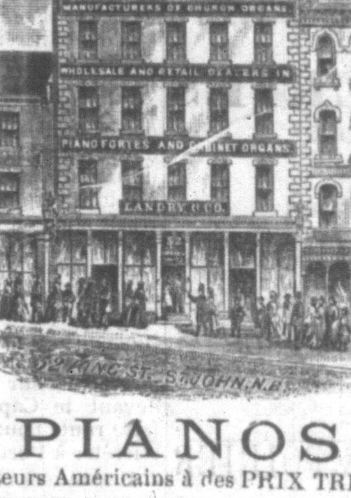
LANDRY & CO.
LANDRY & CO.
MANUFACTURERS OF CHURCH ORGANS
WHOLESALE AND RETAIL DEALERS IN
PIANO FORTES AND CABINET ORGANS
LANDRY & CO.
52 KING ST. ST. JOHN, N.B.

ORGUeS a Tuyaux

—POUR—

Eglises et Chapelles,

—DEPUIS—

$500 A 5,000

CONSTRUITS A ORDRE

SPÉCIFICATIONS D'ORGUES de Différentes Grosseurs et Différents Prix Fournies à demande

PIANOS

Des meilleurs Facteurs Américains à des PRIX TRES-MODÉRES et à

CONDITIONS FACILES.

Le public trouvera toujours à notre Etablissement le plus bel Assortiment d'INSTRUMENTS DE MUSIQUE dans la Province, neufs et de seconde main, que nous vendrons AUX PLUS BAS PRIX POSSIBLES.

S'adresser à

LANDRY & CO.,
52 KING STREET, ST. JOHN, N. B.

20 Novembre 1876—12m

McCARTHY & COOK,

Marchands en Gros et en détail

—DE—

PIANOS et ORGUES!

—:00:—:00:—

AGENTS GÉNERAUX POUR L'ORGUE INCOMPARABLE DE

BURDETT.

Laquelle est reconnu par les organistes les plus éminents comme le meilleur Orgue d'Anches qui se soit fait.

CET ORGUE a plusieurs jeux qui sont complètement nouveaux, et qu'on ne trouve en aucun autre ORGUE, au nombre desquels se trouve le TUYEAU ROMIAN, qui rend un son bien accentué, et qui rend cet ORGUE en tout convenable pour EGLISES ET SALLES.

PRIX: de $125 à $1,000!

CONSTAMMENT EN MAINS:

Une GRAND VARIETE de PIANOS AMERICAIN carrés.

DEMANDEZ NOS CATALOGUES ET NOS LISTES DE PRIX.

McCARTHY & COOK,
ST. JOHN, N. B.

10 août 1875

MAGASIN NOUVEAU

200 Pas à l'Est de l'Eglise Anglicane,

SHEDIAC, N. B.

M. HAZEN KINNEAR

ANNONCE respectueusement au public qu'il a ouvert un MAGASIN à l'endroit indiqué plus haut, sur le chemin conduisant au Barachois, auquel on trouvera constamment un Assortiment Général, complet et varié de

Marchandises Sèches
Groceries, Epiceries,
Ferronneries, etc.

à des prix défiant TOUTE COMPETITION.

Fleur et Farine de choix à bien bas priX

☞ *Toute espèce de produits pris en échange.*

☞ On n'a qu'à venir voir pour se convaincre que c'est de son propre intérêt d'acheter au Magasin Nouveau de

HAZEN KINNEAR.

Shédiac, 26 août '78—3m

Facterie de Chaussures

DE SACKVILLE

DEPUIS que j'ai adopté le système de marquer mon nom sur TOUTES mes Chaussures, je m'aperçois que les commandes augmentent rapidement. A ceux qui ont besoin de Chaussures, je dirai: Essayez les miennes, et assurez-vous que mon nom soit au complet sur le fond de chaque paire.

ABNER SMITH.

20 novembre 77—3m

BONNE NOUVELLE

Billets de la Banque des Marchands!

GEO. PELLETIER a l'honneur d'annoncer au public qu'il prendra, à leur PLEINE VALEUR les Billets de la Banque des Marchands de l'I. du P. E. en paiement de marchandises.

Pressez-vous et profitez-en!

GEO. PELLETIER.

Shédiac, 31 octobre 1878.

NEW RICH BLOOD!

Parsons' Purgative Pills make New Rich Blood, and will completely change the blood in the entire system in three months. Any person who will take 1 pill each night from 1 to 12 weeks may be restored to sound health, if such a thing be possible. Sent by mail for 8 letter stamps. I. S. JOHNSON & CO., Bangor, Me.

MAKE HENS LAY.

An English Veterinary Surgeon and Chemist now travelling in this country, says that most of the Horse and Cattle Powders sold here are worthless trash. He says that Sheridan's Condition Powders are absolutely pure and immensely valuable. Nothing on earth will make hens lay like Sheridan's Condition Powders. Dose one teaspoonful to one pint food.

DIPHTHERIA!

Johnson's Anodyne Liniment will positively prevent this terrible disease, and will positively cure nine cases in ten. Information that will save many lives sent free by mail. Don't delay a moment. Prevention is better than cure. I. S. JOHNSON & CO., Bangor, Maine.

Grand Massacre
DE
Marchandises
DE TOUTE ESPÈCE
CHEZ
Melanson et Poirier

LES TEMPS SONT DURS, L'ARGENT EST RARE,
C'EST POURQUOI
Nous vendons à si Bon Marché,
Afin de laisser vivre les autres et de vivre nous-mêmes !

ASSORTIMENT COMPLET
DE
Marchandises Sèches !

Lustre Noir et de couleur !
Flanelles, toutes couleurs,
COTON JAUNE,
COTON BLANC,
INDIENNES
DE TOUT PRIX !
Draps, Tweeds Canadiens
HARDES FAITES,
Chapeaux,
Chaussures,
FERRONNERIES
POISSON,
FARINE
ET
GROCERIES
DE CHOIX.

Nous vendons à
GRAND SACRIFICE
POUR
Argent Comptant
OU DES PRODUITS.
—:o:—
MELANSON & POIRIER
Shédiac, 20 février 1878.

Bonne Nouvelle
POUR
BOUCTOUCHE!

D. P. GALLANT
annonce respectueusement au public de Bouctouche et des environs que, s'étant construit l'un des plus beaux et des plus spacieux WAREHOUSES de la rive nord, il est maintenant en mesure d'étendre son commerce et de rencontrer tous les besoins de la localité.

Il vient de recevoir
200 Sacs de sel à 65 cts.,
100 quarts de hareng d'automne de Caraquet à $4.00 le quart ;
100 quintaux de morue à $4.00 le quintal,

Le tout de première qualité.

On trouvera constamment à son magasin un assortiment complet et varié de

Marchandises Generales,
comprenant
Marchandises Seches,

Hardes Faites,
Draps de toute sorte,
Etoffes à Robes.
Coton Jaune et fin,
Coton à filer,
Essuie-mains, &c. &c.,

FERRONNERIES ASSORTIES
GROCERIES DE CHOIX,
Mélasse,
Sucre,
Tabac,
Parafine,
Beurre,
Biscuits assortis,

Farine de 1re qualité au plus bas prix.
&c. &c. &c.
Seaux,
Balais,
Savon,
Parfumeries diverses,
Huile d'Olive,
Huile à Cheveux,
Huile à moulin à coudre.

INSTRUMENTS DIVERS,
et une quantité d'articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Le tout aux plus bas prix pour argent comptant ou en échange de produits.

Il paie les plus hauts prix pour les Huitres de Bouctouche, l'Avoine, les Œufs, le Beurre, etc., etc.

Il invite les acheteurs ou les vendeurs de venir le voir avant de passer marché ailleurs, convaincu qu'il pourra donner ample satisfaction à tous ceux qui l'honoreront de leur bienveillant patronage.

N'oubliez pas la place :
D. P. GALLANT,
BOUCTOUCHE, N. B.
24oct. 1878—1a

Difficultes entre les Gouverneurs Anglais de la Nouvelle-Ecosse et les Acadiens a propos du serment d'allegeance.

(*Suite*)

A la nouvelle de la prise de Louisbourg, toute l'énergie de la France sembla devoir se porter du côté de l'Amérique. Il était de l'honneur national de reprendre Louisbourg, la clef du Canada, et le comte de Maurepas fit préparer un armement comme la France n'en avait pas encore mis sur pied pour l'Amérique. Cette flotte considérable fit voile de Brest, le 22 juin 1746, sous le commandement du duc d'Anville. Chibouctou (aujourd'hui Halifax) était le lieu du rendez-vous de la flotte. Le duc d'Anville avait ordre de reprendre et manteler Louisbourg, d'enlever Port Royal et d'y laisser garnison ; de détruire Boston et de ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre. La traversée fut longue ; arrivée à l'île de Sable, la flotte fut dispersée le 1er septembre par une furieuse tempête ; une partie est obligée de relâcher dans les Antilles, une autre en France et plusieurs transports périrent sur l'île de Sable. Ce ne fut que le 10 septembre que le duc d'Anville put entrer dans le port de Chibouctou, et six jours après son arrivée il succomba à une attaque d'apoplexie. Le vice-amiral d'Estournelle qui venait d'arriver reçut aussitôt le commandement de la flotte. Une fièvre pestilentielle s'était déclarée avec une violence extrême à bord des navires et l'on se hâta de débarquer les malades et d'établir des hôpitaux à terre. La mort emportait les soldats et les matelots par centaines, par milliers. La contagion se communiqua aux fidèles Abenaquis qui étaient venus en grand nombre pour joindre leurs armes à celles des Français, et en fit périr le tiers.

D'Estournelle convoqua, le 18, un conseil de guerre et proposa d'abandonner l'entremise et de retourner en France. Cette proposition fut repoussée surtout par M. de la Jonquière, troisième en grade sur la flotte. Il voulait qu'on vint reprendre Port Royal avant de laisser l'Amérique, et ce plan fut adopté. D'Estournelle fut tellement contrarié par la décision, que la fièvre le saisit, et dans un moment de délire il se perça de son épée.

L'on était rendu au 13 octobre et il y avait 33 jours que l'on était à Chibouctou, pendant lesquels il était mort 1,100 hommes, et 2,400 depuis le départ de l'escadre de France. Cependant rien ne pouvait abattre la détermination des officiers français ; malgré tous ces désastres, et quoiqu'il ne restât plus que cinq vaisseaux de ligne, quelques frégates et transports, on résolut encore d'aller assiéger Port Royal. M. de la Jonquière avait charge, depuis le premier octobre, des opérations militaires. Le 13 octobre on remit à la voile ; mais une nouvelle tempête éclata sur ce débris de l'escadre devant le Cap Sable et l'obligea de faire route pour la France sans même s'arrêter à Port-Royal.

Il avait été compris entre messieurs de Beauharnois et Hocquart et le comte de Maurepas, qu'un détachement de 600 Canadiens et autant de sauvages, conduits par M. de Ramezay, devaient rejoindre en Acadie la flotte du duc d'Anville. En effet, au commencement le juin 1746, un corps de 680 Canadiens partit de Québec sur sept petits bâtiments. Ce parti placé sous les ordres de M. de Ramezay devait s'arrêter aux Mines et y attendre l'arrivée du duc d'Anville sur les côtes d'Acadie. Les sauvages Micmacs de Ristigouche, de Miramichi et de l'Ile St. Jean, devaient les rejoindre, et tous ensemble, opérer avec les troupes françaises. Des Mines, M. de Ramezay surveillait la garnison anglaise de Port Royal. Après avoir attendu longtemps en vain l'arrivée de la flotte française, il se disposait à retourner en Canada et s'était déjà mis en route, lors qu'il fut rattrapé par un envoyé du duc d'Anville, qui le fit revenir sur ses pas avec 400 Canadiens. Les chevaliers de la Corne et de Coulon de Villiers accompagnèrent de Ramezay. Peu de temps après sa seconde arrivée aux Mines, il s'approcha avec son petit corps de Port Royal qu'il bloqua par terre, quoique la garnison y fut de 6 à 700 hommes, en attendant la flotte qui portait les troupes auxquelles il devait se joindre pour faire la conquête de l'Acadie. Le 11 octobre, de la Jonquière lui fit connaitre son intention de se rendre à Port Royal pour l'aider à s'emparer de ce poste. Mais il ne put mettre son projet à exécution, car comme on l'a vu, sa flotte fut dispersée par une tempête au Cap Sable. En apprenant la nouvelle de ce désastre, de Ramezay quitta Port-Royal, le 28 octobre, avec les 100 prisonniers anglais que lui avait remis M. de Vignan. Celui-ci, qui commandait deux vaisseaux, n'ayant plus de provisions, fut forcé de retourner en France avec le *Castor*. Il y avait alors dans la rade de Port Royal deux frégates anglaises : le *Chester*, de 50 canons et le *Shirley*, de 20. De Ramesay se retira à Beaubassin avec une partie de ses Canadiens, qui devaient conduire à Québec les prisonniers que lui avait remis M. de Vignan. De Ramezay laissa aux Mines le sieur de Coulon de Villiers avec 300 Canadiens qui, d'après les ordres de M. de Beauharnois, gouverneur du Canada, devaient rester au milieu des Acadiens pour les empêcher d'être molestés par la garnison d'Annapolis. Cependant la saison était si avancée, que Ramezay ne put faire embarquer qu'une partie de ses Canadiens pour conduire les prisonniers. Ramezay prit alors ses quartiers d'hiver à Beaubassin, où il fut rejoint par M. de Villiers au commencement de l'hiver.

Mascarène, gouverneur de Port Royal, se défiait du voisinage d'un corps si nombreux de milices ; il demanda en conséquence 1,000 hommes à Shirley, qui lui en envoya cependant 470, à part des officiers, sous les ordres du colonel Noble, pour forcer les Canadiens d'abandonner l'Acadie. Noble et ses Anglo Saxons partirent pour aller passer l'hiver à la Grand'Prée où ils arrivèrent le 13 décembre 1846. Vers le commencement de l'année suivante le sieurs de Villiers offrit à M. de Ramezay, qui était retenu par une blessure au genou, de conduire un détachement de 300 hommes, Canadiens et sauvages, pour déloger les anglais de la Grand'Prée. De Villiers partit de Beaubassin le 23 janvier, et le 9 février il arrivait avec son détachement à Pigiguit (Windsor). De là il se rendit à la Grand'Prée. Au milieu d'une violente tempête, dans le silence d'une nuit obscure et tempêtueuse, montés sur des raquettes, Villiers et ses hommes reconnurent la position des Anglais, qui occupaient une dizaine de maisons. Villiers partagea son détachement en dix petites bandes. Une neige, qui tombait depuis la veille, leur permit d'approcher des sentinelles sans être aperçus. A trois heures du matin, le 11 février, toutes les bandes donnèrent ensemble. Neuf des maisons avaient été emportées lorsque de Villiers eut le bras fracassé par une balle. Le chevalier de la Corne prit le commandement et attaqua la dixième, protégée par quelque pièce de canon. Elle fut bientôt enlevée, quoique défendue par le colonel Noble, son frère, et le capitaine Howe, membre du Conseil de Port-Royal. Les anglais perdirent 130 hommes tués et 69 furent faits prisonniers. Vers dix heures le capitaine Goldwhaite, qui avait remplacé Noble dans le commandement des troupes, demanda à capituler ; le chevalier de la Corne lui permit de se retirer avec les honneurs de la guerre, à condition que les prisonniers resteraient entre les mains des Français, que les sauvages garderaient le butin qu'ils avaient fait, et que les soldats de Sa Majesté britannique, formant la garnison de la Grand'Prée, s'abstiendraient de porter les armes dans le fond de la baie de Fundy, pendant l'espace de six mois. La capitulation fut signée le 12 février 1747. Les Anglais retournèrent à Port-Royal et les Canadiens partirent le 23 février pour Beaubassin où ils arrivèrent le 8 mars. On avait espéré que ce petit corps pourrait demeurer à Beaubassin pour protéger les Acadiens ; mais la famine força M. de Ramezay à les ramener au Canada. Le 16 juin, il écrivait au gouverneur-général qu'il était à Rimouski avec tout le détachement de Canadiens et leurs prisonniers ; il ajoutait qu'il était parti de la baie Verte le 5 du même mois, dans la crainte d'exposer ses hommes à mourir de faim, s'ils demeuraient plus longtemps en Acadie. M. de Villiers souffrait encore de sa blessure, et mourut peu de temps après son arrivée à Québec.

LES PETITES FERMES

Nous lisons dans la *Gazette des Campagnes :*

Les journaux ne cessent depuis assez longtemps de se faire les organes dévoués des plaintes de la culture, qui ne trouve plus dans la vente de ses produits un prix rénumérateur de ses soins, de ses travaux et des frais qui lui incombent. Tout le monde s'agite autour de cette question, parce que l'agriculture est la nourriture des peuples. Elle a, dans ses moments de crise industrielle à en subir les échecs, et à chercher de son côté les moyens de se soustraire à ses funestes conséquences, par une stricte économie et une surveillance plus attentive dans l'aménagement d'une ferme. Il n'est pas possible de toucher du doigt toutes les causes qui ajoutent au malaise de l'agriculture.

Il en est une cependant des plus déplorables pour le cultivateur qui est endetté, qui a acheté plus de terres qu'il pouvait en payer, s'appuyant pour cela sur de bonnes récoltes et sur la vente de ses produits. Ne réalisant peu ou pas du tout, il est obligé de s'endetter davantage, et sa ruine ne tarde pas à arriver. Faut-il s'étonner lorsque l'on pénètre à l'intérieur de la ferme de ce cultivateur qui a été aussi imprudent. Les instruments sont mauvais, il lui est impossible d'en acheter de bons, par conséquent il laboure mal ; ses animaux laissent à désirer sous bien des rapports ; les assolements sont mal combinés, parce qu'il n'a pu faire de frais de main-d'œuvre ; les engrais sont employés avec la plus grande parcimonie, il se trouve dans l'impossibilité d'en acheter, et, de plus, ses écuries sont mal peuplées. Pour avoir de l'argent, il vend le meilleur de son troupeau, une partie de ses foins et de ses pailles ; la culture des légumes coûte trop cher et par conséquent il la laisse de côté. Enfin, toute son exploitation est misérable, et par suite les récoltes, loin d'être brillantes, ne sont pas même en rapport avec les dépenses qu'il a faites.

N'est-ce pas là ce qui se passe chez nombre de cultivateurs ? Quelle différence avec celui qui a compris qu'il ne devait avoir qu'une certaine quantité de terres et conserver une partie de son capital pour les élever à leur *maximum* de rendement.

Nous livrons à la considération de nos lecteurs quelques observations sur cette cause du malaise qu'éprouvent nombre de cultivateurs. Nous les empruntons au *Journal de Québec*.

« Tout le monde reconnait qu'une petite ferme bien cultivée donne beaucoup plus de profits, comparativement, qu'une grande qui ne peut l'être bien, à cause de son étendue. Celui qui n'a qu'une petite étendue de terre, n'en néglige aucune partie ; il n'en laisse pas la moindre parcelle sans en tirer parti.

« La grandeur des terres, en Canada, est de 80 à 100 acres environ ; et malgré cette vaste étendue, on voit des cultivateurs qui ont peine à y vivre, pendant qu'en France, la moyenne des terres n'est que 15 acres, et on s'y maintient.

« Les grandes terres d'ici exigeraient beaucoup plus de travaux qu'on peut en faire pour les bien cultiver ; on est obligé de les négliger. Les engrais, il en faudrait trop et ce serait trop coûteux. On sème autant que possible sur des terres épuisées, sans s'occuper du rendement qu'on en aura, et sans songer qu'un acre de terre bien cultivé et bien engraissé peut produire comme quatre acres cultivés négligemment et sans engrais.

« Dans les campagnes, au nord de cette ville, on voit de vastes champs infestés par la moutarde ; la tâche serait trop forte d'entreprendre de détruire ces mauvaises herbes ; il y en a trop grand. On laisse faire, et la récolte, surtout celle du foin, en souffre considérablement. Un peu moins de terre ensemencée rendrait la tâche plus facile et la récolte serait meilleure ; et, sur une terre où l'on voit une famille qui a de la peine à vivre, on en verrait deux vivant bien, si cette terre était partagée en deux et bien cultivée.

« On laisse des cornières de terre qu'on ne se donne pas la peine de labourer ; dans les champs du meilleur sol, on laisse des monceaux de rochers qui en occupent une partie et qui pourraient être utilisés pour des clôtures, ou autrement.

« Le cultivateur français transforme ses 15 acres de terres en un vrai jardin ; pas un pouce de terre n'est perdu. Avec cela, il économise par tous les moyens possibles. Le Canadien aime à ne se priver de rien ; plus il a plus il dépense, et souvent il dépense au-delà de ses revenus ! Alors, il s'endette, sans s'inquiéter beaucoup quand et comment il pourra payer.

« Dans un discours que le général Butler a prononcé à l'exposition des produits de la laiterie, à New-York, il y a quelques jours, il a fait contraster la condition agricole des Etats Unis, où la moyenne des fermes est de 100 acres, comme ici à peu près.

« Il a cité des chiffres pris en 1860, époque où la population des Etats Unis égalait à peu près celle de la France ; à présent elle a dix millions de plus.

« En 1860, la France a donné 40 pour 100 plus de blé que les Etats Unis, 35 pour 100 plus d'avoine, 5 fois autant d'orge, 2½ fois plus de blé sarrazin ; elle produit 25 pour 100 plus de moutons, mais les Etats-Unis ont donné beaucoup plus d'autres bestiaux.

« La même différence s'est fait sentir pour les œufs, le beurre, etc.

« Dans les Etats-Unis, comme ici, on a de grandes terres, on n'y regarde pas. On y regardera de plus près lorsque les terres commenceront à se faire rares.

« Le gouvernement américain a toujours supposé qu'en offrant 100 acres de terre, toute en prairie, aux colons, cela engagerait le peuple à se livrer à l'agriculture, plus qu'en France, et que cela produirait beaucoup plus par tête. On ne regardait pas à l'étendue de lots accordés, les vastes régions de l'Ouest permettaient ces libéralités. Mais on a pu constater par une comparaison faite avec ce qui a lieu en France, qu'une petite terre, bien cultivée, produisait plus qu'une grande qu'on ne pouvait cultiver bien.

« On ne doit donc pas toujours juger de la richesse d'un cultivateur par l'étendue de sa terre : mais par sa manière de cultiver, par ses habitudes économiques, l'absence du luxe dans sa maison. »

L'extrait du *Journal de Québec*, et les réflexions de la *Gazette des Campagnes* qui le précèdent, méritent la plus sérieuse attention de nos cultivateurs Acadiens et nous les invitons tout particulièrement à les bien considérer, à les bien peser. Un de nos grands défauts, pour ne pas dire le plus grand, est de cultiver trop grand de terre, ce qui a pour conséquence inévitable une mauvaise culture, une culture défectueuse, et l'appauvrissement et de nos terres et de nous-mêmes. Pour la généralité l'ambition dominante est de mettre autant de grain dans la terre que possible ; l'on s'occupe fort peu de l'état du sol, pourvu qu'on puisse le labourer et l'ensemencer.

A quoi cette funeste tendance mène-t-elle ? A la ruine et en peu de temps. Dès le printemps on se décide à mettre tant de grain dans la terre, et coûte que coûte, on l'y met, que le sol soit convenablement préparé et égoutté ou non. On embrasse trop ; pour accomplir la tâche qu'on se trace d'avance, il faut ne faire les travaux qu'à moitié ; on laboure des pièces trop fraiches, on n'a pas le temps de faire des fossés ni des rigoles ; on sème et on herse dans la vase, ou, si le terrain est sec, il est dur comme corne et la herse n'y imprime que quelques traces. Et les mauvaises herbes, et les bouquets jaunes, favorisés par ces circonstances, poussent comme par enchantement et étouffent le grain, qui est clair, court, peu grené et ne rapporte presque rien. Voilà le défaut général parmi nous. Ah ! si l'on comprenait son intérêt, on agirait bien autrement. On prendrait le temps de fossoyer nos champs, de faire de nombreuses rigoles pour les égouter, en enlever l'eau qui les couvre et y séjourne la plupart du temps ; on préparerait le sol d'une manière complète ; on ferait deux labours quand c'est nécessaire pour extirper les mauvaises herbes et ameublir le sol ; on herserait à plusieurs reprises les pièces de terre grasse et dure, on détruirait complètement la pelouse et la couenne, et l'on sèmerait alors sur un sol propice qui, travaillé de la sorte, ferait fructifier la semence et donnerait *quinze* à *vingt* boisseaux pour *un* au lieu de *cinq* à *six* comme c'est le cas pour les neuf dixièmes de nos fermiers.

En définitive, cela prendrait moins de semence, pas plus de travail pour l'ensemencement et la moitié moins pour la moisson, et l'on aurait de meilleures récoltes. Ce régime nous donnerait des pacages plus étendus, meilleurs et l'on pourrait en mettre plus grand en foin, que l'on récolterait en plus grande abondance, ce qui nous permettrait d'élever et d'hiverner plus d'animaux ; l'on aurait par conséquent plus de fumier, plus d'engrais, qui, répandu sur le sol, augmenterait la récolte d'une manière notable ; en un mot, c'est la voie, le chemin de la prospérité agricole. Ayant plus d'engrais l'on pourrait semer plus de légumes, plus de carottes, de navets, et de betteraves, nourriture si propice à l'entretien et à l'engrais des animaux, et nous verrions le bétail s'améliorer et par conséquent rapporter plus de bénéfices au fermier.

La chose ne demande pas un surcroît de capitaux ; c'est le travail judicieusement distribué sur la ferme qu'il faut, voilà tout. Cultiver moins grand mais mieux ; concentrer sur une douzaines d'acres les travaux de labour et de hersage que l'on dépense sur 30 à 40 acres, voir au drainage, à l'égouttement et à l'assainissement du terrain ; c'est là le grand secret de ne récolter que du grain net et de se débarrasser des chardons et autres mauvaises herbes.

Les données du *Journal de Québec* sont là pour attester les avantages de la culture restreinte mais bien faite. Songeons y bien, parlons en, discutons la chose, et surtout qu'on agisse en hommes intelligents qui veulent leur avancement et leur prospérité.

POUR LE FERMIER.

TENEZ DES COMPTES.—On ne saurait trop insister sur la nécessité et les avantages pour le cultivateur de tenir des comptes comme le marchand et l'industriel. C'est une chose bien facile et on n'y perd pas son temps. Qu'on ait un livre et qu'on y marque toutes dépenses qu'on fait comme toutes les recettes provenant de la vente des produits de la ferme, les grains, volailles, beurre, etc. De cette façon le fermier peut suivre et se rendre compte de ses affaires au jour le jour et quand il repasse ses comptes il acquiert une expérience qui lui sera plus tard d'une grande utilité. Quand il aura additionné ce que lui auront coûté les mille et une futilités qu'il a achetées sans réfléchir, il s'apercevra qu'il aurait pu faire une grande épargne de ce côté et dans neuf cas sur dix il prendra la résolution de faire une réforme à l'avenir et d'éviter ces achats inutiles et frivoles qui absorment une si large part de son revenu sans laisser aucune compensation, sans aucun profit. Il comprendra la nécessité d'économiser, de surveiller de près les achats du ménage et l'année suivante verra una grande amélioration sous ce rapport. Elles sont bien rares les familles où il n'y ait pas quelque membre capable d'écrire et de tenir ces comptes, besogne on ne peut plus facile, et si l'on prenait cette habitude, nous sommes certain qu'on ne voudrait plus s'en départir. Si vous ne le faites déjà, commencez donc dès à présent à tenir des comptes, vous ne vous en trouverez que mieux.

* *

RATELIERS.—La plupart des cultivateurs ont la mauvaise habitude de jeter par terre le fourrage qu'ils destinent à leur bétail dans la cour ; ce fourrage est foulé aux pieds dans le fumier ou la neige par les animaux qui en gaspillent la moitié et mangent l'autre dans un mauvais état. On peut remédier à ce mal en se confectionnant des râteliers à fourrage qu'on met dans un endroit convenable et autour duquel les animaux peuvent manger sans perdre un brin de foin ou de paille. Cette construction est facile, ne coûte que quelques heures de travail à temps perdu, et l'économie de fourrage opérée est considérable. La chose mérite donc la plus sérieuse attention des cultivateurs, et il est à espérer qu'on mette cette simple suggestion à profit.

* *

PRENEZ GARDE A LA CENDRE.—Combien d'incendies sont le résultat de la négligence avec laquelle on dépose la cendre enlevée des poêles ! Un moyen bien simple et peu coûteux est de garder la cendre fraiche dans un vase en fer, tôle ou fer blanc pendant quelques jours, après quoi on la dépose dans le lieu destiné à la recevoir. La cendre de bois est trop précieuse pour qu'on la perde et la cendre de charbon est un excellent absorbant dans les latrines ou encore sert admirablement bien à faire des petits chemins durs et secs autour des bâtisses.

* *

Il est important que les vaches à lait soient tenues propres et à sec dans l'étable à cette saison. Quelques pintes d'avoine écrasée, ou un peu de moulée de graine de lin, ou de son, jeté et brassée dans leur eau augmentera de beaucoup la quantité de lait.

* *

On néglige pour la plupart d'étriller et de brosser le bétail comme on le fait aux chevaux. Et pourtant ce serait faire aux bêtes-à-cornes un grand bien ; on ajouterait par là au comfort et à la vigueur des animaux. Si on en doute, qu'on l'essaie sur un seul et l'on verra la différence au bout de quelques semaines.

* *

Le lard se vend si peu maintenant que cela ne paie pas d'hiverner les porcs. Il faut donc voir à produire le porc à aussi grand marché que possible, et, à cette fin, l'on doit choisir des races précoces, et de bons sujets pour l'engrais, et se hâter de les tuer à l'automne.

* *

Rien ne prédispose les animaux à la maladie comme la malpropreté dans les étables. Il faut donc tenir ces dernières en ordre, enlever les déjections au moins deux fois par jour. Si l'on peut on doit se servir de chaux ou de plâtre, et en saupoudrer les stalles de temps à autre.

UNE NÉGRESSE A DEUX FACES !—Une négresse à deux têtes vient de faire son apparition à Philadelphie. Elle a quatre bras, quatre jambes, quatre yeux, quatre oreilles, deux nez, deux bouches, et deux langues. Elle se nomme Millie Christine, a vingt sept ans, et est née dans la Caroline du nord de parents esclaves. Depuis l'âge de deux ans qu'on l'exhibe ici et là, elle a été volée deux fois dans un but de spéculation, mais chaque fois elle revint à son ancien maitre. Après avoir fait le tour des Etats-Unis il y a une dizaine d'années, elle fut emmenée en Europe, dont elle a vu toutes les grandes villes. Elle chante bien, danse bien et parle plusieurs langues, le français entr'autres. Les deux têtes reposent sur les épaules à angle droit, fait parler les deux langues à la fois ou seule à seule à son gré. Un des visages est masculin et l'autre féminin, mais les deux voix se ressemblent. Elle peut donc parler comme deux femmes ordinaires, et il n'est pas surprenant qu'elle ait deux faces ! Elle marche sur ses quatre jambes à la fois ou sur deux seulement, à volonté.

COLLEGE ST. LOUIS.

A ST. LOUIS (PALMERSTON) PRÈS RICHIBOUCTOU, COMTE DE KENT, (NEW-BRUNSWICK.

Le Collège St. Louis a été fondé dans un but patriotique et catholique. C'est pour servir l'Eglise que l'on veut dans cette Maison donner à la jeunesse une Education vraiment nationale et un enseignement large et élevé ; et c'est aussi pour servir le pays que l'on y forme des chrétiens courageux et convaincus. Cette double fidélité à la Religion et à la Patrie, on la demande à l'esprit de famille qui seul peut inspirer à la fois l'austérité du travail et des mœurs, la noblesse des manières, la simplicité et l'affabilité du caractère.

LOCAL.—Le Collège St. Louis est situé dans la belle et fertile paroisse de ce nom à 7 milles de la ville de Richibouctou. Sa position sur le rivage enchanteur d'une limpide et large rivière, lui procure, avec les charmes si grands de la beauté du paysage, des agréments de premier ordre pour les récréations des élèves et l'avantage d'une salubrité exceptionnelle. Les bâtiments nouveaux ont été construits d'après un plan d'ensemble entièrement conforme à leur destination spéciale et sont d'une convenance parfaite pour une grande Maison d'éducation.

ENSEIGNEMENT.—Dans le cours commercial, tous les exercises se font également en français et en anglais. Ce cours comprend : l'enseignement de la Religion, la lecture et la déclamation, l'écriture, la grammaire, l'analyse, l'orthographe, la composition et la littérature française et anglaise ; la Géographie générale du Globe avec la description complète de l'Amérique ; l'histoire Sainte, l'histoire ancienne, l'histoire de l'Acadie, du Canada, des Etats-Unis, de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France et du résumé d'histoire universelle et ecclésiastique ; l'Arithmétique surtout au point de vue commercial et industriel ; la Tenue des livres en rapport avec les usages du pays ; la Géométrie, l'Algèbre et la Télégraphie ; l'Arpentage, le levée des plans et le nivellement ; le Jardinage et l'Agriculture ; Gymnastique et exercises militaires ; le dessin, la musique vocale et instrumentale.

COURS CLASSIQUE.

Les élèves qui ont achevé avec succès leurs études commerciales peuvent faire dans l'établissement les études plus importantes du cours classique : ce cours comprend l'enseignement du latin et du grec, la haute littérature française et anglaise, l'éloquence, les mathématiques supérieures et les sciences physiques et naturelles.

EDUCATION.—Cette branche si importante de l'enseignement reçoit les mêmes soins que l'instruction, et les élèves sont formés à la pratique de la vertu et de la politesse par les prêtres qui dirigent l'établissement.

La santé des enfants est également l'objet d'une sollicitude toute paternelle.

MOYENS D'ÉMULATION.—Deux examens par an. Les élèves y sont interrogés sur toutes les matières de leurs études par le personnel du Collége et des examinateurs étrangers.

Des compositions hebdomadaires dans chaque classe.

Toutes les semaines des notes pour le travail, l'application, la conduite, la tenue et la politesse.

Chaque mois l'inscription au tableau d'honneur pour ceux qui ont obtenu des notes satisfaisantes sur toutes les matières pendant le mois précédent. Des séances musicales, dramatiques, scientifiques et littéraires plusieurs fois par an. Le public peut y être admis.

Trois fois par an les familles reçoivent des notes détaillées sur la conduite, le travail, les progrès et la santé de leurs enfants.

Des Diplômes spéciaux sont délivrés par l'Administration du Collége aux élèves qui ont terminé avec succès, soit le cours commercial, soit le cours classique.

CONDITIONS :

Le bon marché de la pension vient s'ajouter à tous les avantages déjà mentionnés : une grande propriété que le fondateur, le Révérend M. Richard, a attachée au Collège fournit un revenu qui donne les moyens de recevoir les élèves à un prix accessible à tous. Ces généreux sacrifices sont principalement faits en faveur des Acadiens qui malgré leur désir de faire instruire leurs enfants ne sont pas cependant toujours en mesure de payer une pension élevée.

Pension et enseignement (*non compris la musique instrumentale*)........ $60.00
Couchette, usage de la vaisselle et de la bibliothèque, plumes et encre........ $2.00

DÉBOURSÉS FACULTATIFS.

Lavage........ $8.00
Lit et fournitures........ $10.00

La pension se paie en quatre termes égaux, à la rentrée, le 1er Novembre, le 1er Février et le 1er Mai.

FOURNITURES CLASSIQUES.—Les élèves peuvent se procurer les livres, les cahiers, le papier, etc., à la Maison et à très bonnes conditions.

VACANCES.—Les élèves peuvent sortir chez leurs parents les 1ers jeudis de chaque mois. On accorde aussi quelques jours à Noël. (*Les élèves de St. Louis et des environs peuvent seuls profiter de ces congés. Les élèves dont les parents sont éloignés ont dans le Collége même les moyens de passer ce temps très agréablement.*) Les vacances proprement dites commencent vers la fin de juin et se terminent vers le commencement de Septembre.

On peut voir les élèves au parloir pendant les récréations.

NOTA BENE.—Pour se rendre à St. Louis, on prend l'Intercolonial jusqu'à la station de Weldford ; de là on se rend au Collège par la Malle. Lorsque l'établissement est avert, il envoie gratuitement ses voitures à l'arrivée des chars pour y prendre les élèves.

La rentrée aura lieu le jeudi, 6 Septembre.

LE RÉV. M. F. RICHARD, Supérieur,
LE RÉV. E. R. BIRON, Directeur.

Salsepareille d'Ayer,
POUR PURIFIER LE SANG.

HOPE

Ce Composé d'Altératifs végétaux, salsepareille, Oseille, Stillingie et Mandragore, avec l'Iodide de Potasse et de Fer, constitue une cure efficace pour une foule de maladies fréquentes et affligeantes. Il purifie le sang, chasse du système les humeurs inaperçues qui minent la santé et tournent en désordres ennuyeux. Les éruptions de peau sont l'apparition sur la surface d'humeurs qui doivent être expulsées du sang. Les dérangements internes sont la détermination de ces humeurs sur un organe interne, dont ils dérangent l'action, et dont ils appauvrissent ou détruisent la substance. La SALSEPAREILLE D'AYER expulse ces humeurs du sang. Quand elles sont parties, les désordres qu'elles engendrent disparaissent, tels que les *Ulcères du Foie, de Poitrine, Rognons, Poumons, Eruptions et Maladies de Peau, Feu de St. Antoine, Rose ou Erysipèle, Boutons, Pustules, Taclous, Tumeurs, Dartres et Salt Rheum, Teigne, Ulcères et Plaies, Rhumatisme, Névralgie, Douleurs dans les os, Côtés et Tête, Faiblesses des femmes, Stérilité et Leucorrhée causée par ulcération interne et maux de l'utérus, Hydropisie, Dyspepsie, Emaciation et Débilité générale*. A leur départ la santé revient.

PRÉPARÉE PAR
Dr J. C. Ayer & Co., Lowell,
Chimistes Pratiques et Analytiques.
1er janvier 1879—3m

Maison Acadienne,
SHEDIAC, N. B.,
JOS. GALLANT, Propriétaire.

Voyageurs accomodés à bas prix.
Repas à Toute Heure.
Huitres servies au goût ; aussi en vente à la pinte ou au quart.
VINS & LIQUEURS DE CHOIX.
EN GROS ET EN DETAIL.

Impressions de toutes sortes exécutées dans les derniers goûts à ce BUREAU à des prix très-réduits

Colonie Française
DANS L'ARKANSAS.

1,000,000 ACRES de terres à vendre à prix réduits avec paiments faciles, dans l'ouest de l'Arkansas. Le chemin de fer : Little-Rock et Fort-Smith, ainsi que le fleuve Arkansas, traversent toute la vallée. Le sol est généralement très fertile ; le climat doux et tempéré.

Le coton, le tabac, le chanvre, le froment, le maïs, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, le trèfle et le foin y viennent très-bien, ainsi que la vigne et les arbres fruitiers.

Environ 200,000 âcres de ces terres, situées le long du chemin de fer, au nord du fleuve Arkansas, ont été concédés aux Pères du St. Esprit pour la fondation d'une colonie.

A 50 milles de Little Rock, près de la Station Morilton, non loin de Louisbourg et sur un magnifique plateau, s'étendant vers le Nord, les Pères du St. Esprit ont réservé 80,000 âcres pour les colons français. Une église et un couvent sont en voie de construction près de Morilton et une seconde église française va être construite près de Springfield, 10 milles plus loin, dès que le besoin s'en fera sentir.

Avis aux familles françaises désirant acquérir une belle propriété, à peu de frais, dans le voisinage d'une église catholique.

Pour plus ample information on peut s'adresser à

Mr. W. D. SLACK, ou à
Mr. MICHEL BRAUN,
Land Office, L. R. & F. S. R'y, à Little Rock
ou aux Pères du St. Esprit à Morilton.
26 Décembre 1878—2mp

Etablissement de Modiste !
Mme. C. H. GALLAND
Annonce respectueusement qu'elle vient de faire à son ETABLISSEMENT DE MODISTE des
Additions et Améliorations
Considérables qui lui permettent de rencontrer davantage les Besoins et les goûts de ses pratiques.
Son Département de Fournitures
vient de recevoir, par de grandes
Importations d'Automne,
Un Assortiment Complet des
Marchandises les plus à la mode et les plus recherchées.
Au nombre des Articles récemment importés, se trouvent des
Manteaux en drap noir, de $2.25 en montant ;
Ulsters, $2.50 en montant ;
Châles, 90 cts. do
Etoffes à Robes, bonne couleur, 11 cts en montant ;
Mouchoirs de poche, 3 cts. en montant ;
Draps à Manteaux (pilot), 75 cts. en montant ;
Frange noire et autre, 14 cts.
Alpaca noir, 12 cts.
Winceys, 8 cts.
Chapeaux faits et garnis dans les derniers goûts.
Cet Etablissement est ce qu'il y a de plus complet en dehors de St. Jean.
ROBES, MANTEAUX, Etc.
Confectionnés sous le plus bref délai avec élégance et les meilleurs matériaux.
LE TOUT A BAS PRIX POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT.
Shédiac, 8 Octobre 1878.

Importations d'Automne.
Marchandises de Premier Choix !
Assortiment sans Pareil !
Calixte H. Galland
annonce respectueusement qu'il a en mains un assortiment de
Marchandises Seches
Des plus Magnifiques ;
Groceries, Epiceries,
Faïence, Chaussures, et
Provisions Insurpassables.
HARDES ET CHAPEAUX !
Le soussigné vient de recevoir directement des manufactures de Montréal un
Lot Immense d'Habits
de Drap Canadien et Anglais,
valant de $9 en montant ;
et un Assortiment complet de
CHAPEAUX DE TOUTE FORME,
qui seront vendus à bien bas prix pour argent comptant ; depuis 25 cts jusqu'à $3.00.
Ses Prix sont en rapport avec les temps.
N'oubliez pas la Place.
[Porte voisine de F. Poirier et Jos. Gallant,]
et regardez à l'Enseigne !
C. H. GALLAND.
Shédiac, 28 mars1878.—

GROCERIE GENERALE
LE soussigné annonce respectueusement au public qu'il vient d'ouvrir dans la
Maison Johnson,
à l'encoignure de la Grand'Rue et du Chemin de fer,
Une Grocerie Générale
où l'on trouvera toute espèce d'effets dans cette ligne
AUX PRIX LES PLUS MODIQUES.
Il achètera toute espèce de produits,
Huitres,
Beurre,
Patates,
Etc.,
AUX PLUS HAUTS PRIX DU MARCHÉ.
En gros et en détail.
Le patronage public est respectueusement sollicité et rien ne sera négligé pour donner la plus entière satisfaction aux pratiques.
Philéas Bourgeois
Shédiac, 18 déc. '78—ac

ELECTION ! ELECTION ! !
ELECTION ! ! !
Le soussigné, dans le but de se faire élire le
PREMIER, DU BON MARCHE,
Offre en vente
LES FONDS DE SES DEUX MAGASINS
avec sa grande importation de
Nouvelles March'dises
ce printemps, à des
PRIX
défiant toute compétition pour
Argent comptant.
VENEZ VOIR, VOUS SEREZ CONVAINCU
ET VOUS ACHETEREZ,
Ainsi vous marquerez votre bulletin pour
J. O. ARSENEAU.
Egmont Bay I. P. E., 21 mai 1878